

JUILLET 1990

ions de toutes nationales, ré-
Il est prévu la
il » provisoire
ur une durée
ax-huit mois.
impose de se-
l'esprit de
du Sahara et
provenant du
ESS, IGADD,
tant la « re-
Afrique du
), et 50 %
Nord repré-
organisations
agés, notam-
industrialisés.
et du Sahel
ement ...

Radany

ME

rs des Droits
Le 22 juillet
chy met en
ion des na-
louvoirs dont
la national-
ard, un dé-
antis-imite
surtout, dé-
statut des
ction pu-
bérales. Le
la notion
mance alle-
t pudique-

un champ
ndu. Dans
préfets le
tigres dans
s qui pré-
out à par-
les camps
ne la Ro-
les anti-
décision
du pro-
prise en
Wannsee.
systéma-
par les
gaz et
fonction-
aient les
ion fina-
ll. Quoi-
gal de
ment de
nivem-
l'indif-
le partie
e 76 000
envoyés
la res-
Vichy
ont sur-

avec ces
à sim-
esclava-
re aboli

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

44ème année — numéro 540

17 Août 1990 — 100 Francs CFA

DEMOCRATIE EN AFRIQUE LE DEPERISSEMENT DU PARTI UNIQUE

Les Etats africains sont décidément entrés dans une phase décisive de leur évolution politique à l'orée de cette dernière décennie du XXème siècle qui s'annonce très favorable pour l'instauration d'un nouvel ordre politique en Afrique. Les nombreuses mutations politiques et institutionnelles intervenues en faveur d'une plus grande liberté sur le continent ont consacré l'extinction graduelle ou

totale des autorités les plus tapageuses. Sous l'impulsion néo-révolutionnaire des « masses populaires », les régimes à parti unique ont été balayés dans nombre de pays par le vent ravageur de la démocratie libérale et ne font que piétre figure là où la force des armes et la répression sous toutes ses formes les maintiennent encore. Mais pour combien de temps ? ...

L'année 1990 qui aura été celle des grandes désillusions et des profonds bouleversements politiques en Afrique semble avoir suffisamment fourni la preuve de la faillite du parti unique caractérisé par trente années de gâchis politique et économique. Partout en Afrique, le parti unique a favorisé, au détriment de l'unité nationale tant prônée, la concentration du pouvoir et de toutes les prérogatives politiques et économiques entre les mains d'une poignée d'individus souvent couronnés par des coups de force et non par des systèmes crédibles et transparents de consultations populaires. Et voilà ce qui a le plus manqué à ce continent où la personnalisation du pouvoir et le culte de la personnalité ont plutôt favorisé l'institutionnalisation du parti unique sous le fallacieux prétexte qu'il garantirait la stabilité politique et l'unité nationale.

CONTRE-POUVOIRS ET ESPACES DE LIBERTE

En fait d'unité nationale, il n'en a rien été. Pis, la mauvaise exploitation des ressources nationales aggravée par les effets dégradants de la crise économique, a révélé au grand jour l'inadéquation des choix politiques et économiques. Ainsi, au-delà de la dégradation des conditions d'existence des peuples africains, c'est incontestablement une profonde volonté de changement politique et institutionnel qui fut à l'origine de la poussée insurrectionnelle populaire qui a conduit aux conférences nationales, du Bénin en février 1990, et du Gabon un mois plus tard.

Depuis lors, l'idée de conférence nationale fait courausement son chemin sur le continent africain. Après le Gabon, le Zaïre, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Cameroun, pourraient emboîter le pas au Bénin. A leur manière. Mais toujours est-il que l'idéal démocratique a le vent en poupe sur le continent et n'est plus le mur infranchissable d'hier mais une aspiration légitime voire un droit qu'il est de plus en plus risqué de re-

fuser aux peuples. Le Bénin, le Gabon, la Côte d'Ivoire en ont fait l'amère expérience à travers de profondes crises politiques et sociales sur fond de contestations syndicales, de grèves persistantes, de frondes étudiantes et de paralysie de l'administration publique. Ainsi se manifeste aujourd'hui un peu partout sur le continent le volte-face des peuples sans-voix longtemps maintenus sous le joug de l'intimidation, du bâillonnement, de la terreur et du monolithisme politique.

Seulement de ces révoltes populaires, il reste que certains pays comme le Bénin n'en ont pas tiré

que des sacrifices mais celles-ci ont parfois permis aux peuples d'échanter un tant soit peu une réelle soif de liberté et de justice sociale. En face de cela, peut-on affirmer que ces révoltes populaires constituent aujourd'hui le passage obligé vers la conquête de la démocratie en Afrique ?

En tout cas, Multipartisme et Démocratie sont les deux vocables qui font trembler depuis quelques années les monarchies, les autorités sans oublier les dictatures les plus opiniâtres, et qui en revanche, font le bonheur de millions d'Africains. La preuve : des

(Lire la suite à la page 11)

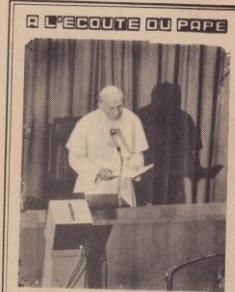
SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS



LES CHEFS D'ETAT AU CHEVET DES ENFANTS

Pour la première fois dans l'histoire du monde, les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent du 29 au 30 septembre 1990 à New-York pour discuter essentiellement des efforts à déployer afin d'offrir aux enfants du monde un avenir meilleur. Ce premier sommet mondial tentera de jeter les bases d'une meilleure collaboration interpays pour l'élaboration de politiques nouvelles, susceptibles de garantir aux enfants une existence plus durable.

(Lire nos informations en page 11)



**« SI TU VEUX LA PAIX,
RESPECTE LA CONSCIENCE
DE TOUT HOMME »**

JOURNÉE MONDIALE
DE LA PAIX 1991

Le Saint-Père a choisi pour thème de la Journée mondiale de la Paix 1991 : « Si tu veux la paix, respecte la conscience de tout homme ».

Le choix de ce thème relie le problème de la paix à ses véritables racines c'est-à-dire à la conscience de la personne humaine, ce « centre le plus secret, (ce) sanctuaire où (elle) est seule avec Dieu... » (Gaudium et spes, n° 16).

L'expérience actuelle prouve, en effet, qu'il y a toujours des conséquences empreintes de violence, d'une manière ou d'une autre, lorsque ce « sanctuaire » n'est pas respecté comme il se doit mais est au contraire profané dans ses choix les plus intimes et personnels — ceux qui relèvent de la vocation transcendante de l'être humain. Toute contrainte violente exercée sur une conscience engendre des réactions elles aussi violentes; et ceci est vrai pour les personnes autant que pour les communautés et les peuples.

L'humanité semble prendre conscience toujours plus de la nécessité d'un ordre universel des droits et des devoirs. Dans un tel ordre, une place prééminente, sinon prioritaire, devrait être réservée aux droits de la conscience et aux devoirs correspondants. Ces devoirs engagent bien sûr toutes les

(Lire la suite à la page 9)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

AFFAIRE CISSE : UN DOUBLE ENJEU

Le processus de moralisation de la vie publique nationale annoncé avec conviction par le premier ministre Nicéphore Soglo depuis son investiture en mars dernier vient pour une première fois de s'illustrer concrètement par l'extradition et l'incarcération au Bénin de Mohamed Cola Cissé.

A malin, malin et demi ! Pour avoir pris le risque de narguer le premier ministre à Abidjan, le marabout franco-béninois-malien s'est fait prendre à son propre piège. Contre toute attente ! Comme quoi, un seul individu ne saurait narguer tout le temps tout un peuple. Dès lors, la nouvelle de son extradition a suscité au sein de l'opinion publique un sentiment légitime de satisfaction fondé sur l'espoir du peuple béninois tout entier de pouvoir enfin faire rendre gorge à Cissé perçu comme l'un des plus gros fossoyeurs de la chose publique au Bénin. C'est d'ailleurs à ce titre que les Béninois lui font porter à tort ou à raison, la responsabilité d'une série d'actes immorales et de scandales financiers qui ont précipité notre pays au suicide économique.

La perspective d'un procès équitable et la soif générale d'une justice sans faille ne présentent cependant aucun intérêt aussi impérieux que celui de garantir à la Nation béninoise la restitution de toutes les fortunes colossales frauduleusement expatriées vers les paradis fiscaux d'Europe. Ainsi, l'enjeu, c'est donc incontestablement l'argent de tous les Béninois : quelques milliards de francs CFA qui aideront un tant soit peu à rétrécir le gouffre financier actuel. Mais au-delà du crime économique, Mohamed Cola Cissé devra répondre de tous les forfaits, exactions politiques et iniquités qui lui sont reprochés et qu'il aurait commis au nom du maraboutage et de l'occultisme. Et puisque l'enjeu n'en est pas moins politique, c'est donc au double plan économique et politique que les Béninois nourrissent tout un potentiel de griefs à l'encontre du marabout qui, à la faveur de quelques complicités et quelques faiblesses humaines au sein de la hiérarchie dirigeante d'alors, en est arrivé à s'arroger tant de pouvoir et de prérogatives au point de brimer tout un peuple.

QU'ADVIENDRA-T-IL DES GROS COMPLICES ?

Après avoir gagné la première manche de cette dure épreuve couronnée par l'extradition de Cissé,

sé, il reste bien des motifs d'incertitudes voire d'inquiétudes d'autant plus que la somme de tous les enjeux complexes et des intrigues insoudables, le jeu des convenances secrètes, les intentions inavouées et les rapports de forces politiques plus ou moins latentes qui entourent cette ténébreuse affaire, n'autorisent pour l'instant que des pronostics hasardeux quant à l'issue de ce procès que bien des Béninois attendent d'ailleurs avec un sentiment alterné d'optimisme et de réserves. Il n'en demeure pas moins que la Justice béninoise aura de la matière si tant est que Mohamed Cola Cissé a réellement des révélations accablantes à faire. Des révélations ! C'est vraisemblablement là la dernière carte visible l'ultime atout d'un homme accusé, qui n'a plus rien à gagner dans un procès où la présion de l'opinion publique nationale influencera certainement le sort de cet accusé quelque peu singulier.

Seulement, la complexité de ce dossier incite à la curiosité de savoir comment la Justice béninoise s'y prendra pour inculper et faire purger des peines à tous ceux qui sont doigts comme gros complices de Cissé et qui appartiennent encore à la haute sphère dirigeante. C'est à croire que les retombées encore imprévisibles de cette affaire pourraient varier selon que le procès Cissé se tienne pendant ou après la période de Transition. Mais, toujours est-il que le compte à rebours des dénonciations scandaleuses a déjà commencé chez Cissé qui ira certainement plus loin dans ses révélations qui — il faut s'y attendre — éclabousseront à des degrés divers certains complices jusque-là insoupçonnés. Mieux, plus personne ne résiste à la curiosité de savoir ce qu'il adviendra de tous ceux-là par qui le malheur est arrivé à l'économie, et partant, à la situation sociale du Bénin. Aussi est-il opportun de s'interroger également sur le sort de quelques complices dont la posture actuelle ne souffrira peut-être pas les poursuites et autres tracasseries judiciaires. Et c'est là tout un mystère qui laisse croire qu'on est encore bien loin de démêler l'écheveau de cet imbroglio qui pourrait faire long feu.

Anatole Anagonou

LA CROIX DU BENIN		Nous remercions tous spécialement les personnes qui donnent un Abonnement de Soutien..... 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)	
Rédaction et Abonnements « LA CROIX DU BENIN » B. P. 105 - TEL. 32-11-19		Abonnement de Bienfaiteur..... 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)	
Abonnement d'Amitié..... 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)		Changement d'adresse..... 100 F CFA	
Comptes : C. C. P. 12-76 B.C.B N° 40-00-03500-69		Ordinaire..... 7400 F CFA	
C O T O N O U		Avion.....	
Directeur de Publication		— Bénin 50 FF	
BARTHÉLEMY CAKFO ASSOGBA		— Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Togo 2500 F CFA	
Dépôt légal n° 601		— Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun, R. C. A. 2510 F CFA	
Tirage: 6 000 exemplaires		— France 88,40 FF	
		— Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone 3200 F CFA	
		— Kinshasa (Zaïre) 3200 F CFA	
		— Malte, Portugal, Grèce, Turquie, Tunisie, Algérie, Maroc, Libye, Jordanie, Israël, Ouganda, Tanzanie 3200 F CFA	
		— For. p. (moins la France) 3200 F CFA	
		— Amérique (Nord - Centrale - Sud) 3200 F CFA	
		IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 52-12-01 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)	

LE SCOUTISME BENINOIS EST MALADE

LE POINT DE LA SITUATION APRES 62 ANS DE SCOUTISME AU BENIN

Le scoutisme béninois est malade.
Ce constat ne date pas d'hier. Cela va sans dire. Et pourtant, les scouts catholiques, fidèles à leur engagement moral pour un scoutisme d'émancipation de la jeunesse et aussi à leur foi religieuse, ont tenu à le proclamer le 8 juillet dernier à Porto-Novo.

En 1963, la nécessité s'est fait sentir de se constituer en "Fédération" pour une étroite coordination des activités. Les programmes étaient communs, la démarche individuelle.

Le 3 avril 1974 le "Scoutisme béninois" est né. Les diverses associations disparaissaient au profit d'un mouvement unique.

« Nous étions en pleine mutation politique dans notre pays, dont la "Révolution" du 26 Octobre 1972 marque les prémisses. »

Dans un manifeste signé par une quinzaine de responsables au plus haut niveau du scoutisme béninois, les scouts catholiques font le point de la situation dans une analyse rétrospective, après 62 ans de scoutisme au Bénin.



Introduit au Dahomey en 1928, quelle est la situation du scoutisme en 1990 ? Avant 1960, les scouts béninois étaient répartis en quatre associations, indépendantes l'une de l'autre. Scouts de France, d'obédience catholique, Eclaireurs de France d'obédience laïque, Eclaireurs Unionistes de France, de confession protestante et le mouvement féminin catholique, Guides de

LA DERIVE DU MOUVEMENT

L'événement applaudi à l'extérieur n'allait pas sans heurts ni fausses manœuvres à l'intérieur. Unité signifiait quoi ? Chaque association : perdait son identité ; coupait les liens avec les autres scouts et guides étrangers de même obédience ; obtenait ipso facto moins d'aide de ces derniers ; menaçait ses biens meubles et immeubles comme dot à ce mariage de raison.

L'intention pourtant était louable car « nous voulons être un mouvement original, dynamique et efficace. Nous voulions démocratiser les structures. Mais à chaque constitution d'un bureau national, nous veillions scrupuleusement à la distribution des places » (...)

Au nom de l'équité, on s'arrangeait pour placer une fille à la tête du mouvement, ayant quelque peu perdu confiance dans les garçons ou ne pouvant les dépasser. Mais les Guides ne sont pas des Scouts et faute de pouvoir s'adapter à la pédagogie masculine des malades sont nées.

Dans le but de préparer la relève, nous avons formé une kyrielle de jeunes qui, malheureusement grisés par les échelons trop aisément franchis, sont devenus ou moins irresponsables.

Un autre fait qui a conduit le Scoutisme à la dérive dans notre pays, c'est cet écart de l'éthique scoute

ST

S DE

tait sen-
eration
on des
ent com-e bénici-
ations
mouve-sation
dant la
re 1972voulait
es 360
staient,
ses : le
t. Les
s alors,
nt ont
scoutes
nous
e d'une
quelle
entre
rait à
fallait
e pour
mais
e plan-
d'un
e nos
ons, le
epriseNT
érieur
s ma-
nifiait
erdait
avec
ngers
ipso
ers ;
ubles
-
able
ment
Nous
ures.
i bu-
leu-
(...)
geait
du
erdu
ne
ides
de
scu-eve,
de
isés
his,
a
ou-
ys,
e

l'esprit scout détérioré entraîne une impolitesse manifeste, une instabilité morale, une perte du sens de service et un manque de fair-play chez nos garçons...

Et tout cela, parce qu'on a voulu laïciser à outrance le mouvement. Le fait nous a ulcérés d'autant plus que, insensiblement les activités scoutes ont disparu des paroisses et nous avons été exclus tacitement bien sûr, du nombre des militants de l'Action Catholique. Eh oui ! la hiérarchie ecclésiastique ne nous reconnaît plus. Contrairement à la logique, nous étions aussi mis à l'index dans notre propre mouvement. Comment peut-on jeter l'anathème sur des gens qui veulent qu'on parle de Dieu lorsque le fondateur du Scoutisme lui-même, Lord Robert Baden-Powell affirme dans « Eclaireurs », Chapitre X, page 315 : « Une organisation comme la nôtre manquerait tout si, elle ne donnait pas à ses membres une connaissance de la religion » ?

LA VIE DES CENTRES

Privés d'aide extérieure comme de secours intérieur, les cotisations de nos membres ne rentrant pas, nous

Les conclusions de ces entretiens ne sont pas équivoques. Nos Evêques optent pour une Fédération où chaque confession pourra amener au Scoutisme, son entité. Quant au Commissaire Exécutif Régional pour le Scoutisme Africain, il nous conseille d'œuvrer pour un meilleur Scoutisme au service de plus de jeunes, en nous asseyant autour d'une table pour déterminer la forme de Scoutisme qui nous convient le mieux, tout en ne bousculant en rien la Constitution de notre pays.

Justement, c'est le pays lui-même qui nous donne le ton. Si le pluralisme démocratique est aujourd'hui installé dans la Nation béninoise, c'est que le système du parti unique et ses conséquences ne lui conviennent plus.

Mais la diversité peut exister dans l'union. Nous proclamons donc que :

1) — valable dans le temps pour sauver une situation donnée, le Scoutisme unique a accompli sa mission à ce point de vue ;

2) — les conséquences de sa prolongation s'avèrent de plus en plus préjudiciables à son action et à sa réputation.

3) — son unicité doit se convertir en un pluralisme opérationnel sous



la structure d'une Fédération d'associations scoutes.

étions réduits à faire tourner nos centres sur presque rien. Pis encore, certains responsables donnent l'impression qu'ils n'étaient pas concernés et affichent une gestion molle et un laissez-aller coupable.

Devant ce véritable marasme, nos rangs se sont clairsemés. A l'indépendance nous étions 11.900. Le rapport à la région Africaine du 31 décembre 1973 stipule 19.700. Les résultats de l'unité nous ont ramenés en 1990 à 9.500.

Voilà les résultats que nous enregistrons — après 16 ans de scoutisme unique. Nous nous apercevons que nous sommes allés à l'unité sans conviction, déclenchant ainsi une instabilité dans nos activités, une démotivation pernicieuse dans nos rangs et une déconfiture de notre pédagogie.

Evidemment, nous ne sommes pas les seuls à bouger. Le Bureau national dans le souci de rafistoler les choses a pris son bâton de pèlerin pour rencontrer les dignitaires religieux. Il a invité le Commissaire Exécutif Régional qui a rencontré avec lui plusieurs instances du Scoutisme béninois.

Ceux qui se croient chrétiens et qui se résignent mollement aux triomphes de l'injustice sont plus injustes que les injustes, car celui qui fait le mal a au moins le courage de le faire, celui qui s'en fait le complice par son silence porte le même péché avec la lâcheté en plus.

Etienne Borne

DANS QUELQUES MOIS

Dans quelques mois l'Abbé Pierre sera en visite au Bénin. Qui est-il ? Que représente-t-il pour qu'on parle de lui ?

La Croix, dans une série d'articles, vous permettra de découvrir cet homme, comme les autres, mais animé d'une volonté, d'un esprit de justice qui l'amène à tenir tête aux grands de ce monde. Il fait partie de ces minorités abrahamiques dont l'abbé Pierre, Don Helder Camara, ancien Archevêque de Recife, au Brésil.

Henri Gouès dit Abbé Pierre est né en France en 1912. Il est ordonné prêtre en 1938 quelques mois avant le déclenchement de la deuxième guerre mondiale de 1939-1945, guerre qui aura fait des milliers de morts.

En 1942 il s'engage dans la résistance pour libérer la France de l'occupant allemand. Il reste dans la résistance jusqu'en 1944.

De 1945 à 1951, il est député à l'Assemblée nationale française. C'est pendant cette période qu'il fonde, de 1949 à 1954, les premières communautés Emmaüs : des personnes en rupture avec la société, des pauvres, des désespérés qui décident de vivre ensemble, de mettre ensemble leur misère pour venir en aide à de plus miséreux qu'eux. Le mouvement Emmaüs est né aussi de la réussite de

gens devenus honteux d'être heureux tout seuls, de connaître le bonheur en excluant les autres. De la même manière, des gens accablés de malheur, persuadés qu'ils n'avaient plus de raison de vivre ont compris, unis par la volonté et l'amour, qu'il pouvaient être utiles à d'autres, qu'ils pouvaient secourir d'autres avec qui partager, sans condescendance, le fruit de leur travail.

La notoriété de l'Abbé Pierre est née de cette aventure de dire non :

- au désordre économique ;
- à l'inertie des pouvoirs publics ;
- aux injustices sociales ;
- aux dictatures de toutes sortes ;
- à l'esclavage des autres, et à notre propre esclavage.

Dans cette aventure, l'essentiel est de donner des raisons de vivre. L'Abbé Pierre nous interroge dans notre manière de vivre : « si vous entrez dans la vie avec l'idée classique : Moi, moi, moi ma carrière, ma fortune, les autres je m'en fiche, qu'ils se débrouillent. Si c'est votre idéal, alors vous êtes à plaindre, car la brutalité des bouleversements qui ont commencé à travers la terre entière ne cessera pas. Mais si vous entrez dans la vie avec la volonté de travailler, de devenir compétent, d'être heureux dans le service du bonheur de tous, alors si c'est votre idéal, vous êtes enviable aujourd'hui ».

PENTECÔTE A AZIZAKWE

Azizakwe !... un gros village, à 20 km de Ouidah, au terminus de la nouvelle piste en sable schisteux, entièrement refaite par une entreprise, grâce à la Caritas italienne. Une dizaine de villages environnants se sont ainsi trouvés désemparés. La piste d'origine, très sablonneuse, ne permettait guère d'avoir accès à ces villages, coupés du « reste du monde ». Aujourd'hui, là où il fallait une heure avec la voiture de la paroisse... la seule à peu près à se risquer... un quart d'heure suffit ! Et les habitants de ces villages vont pouvoir enfin écouler leurs produits et évacuer rapidement leurs malades sur Ouidah. D'autres projets sont d'ailleurs en perspective pour favoriser le développement de ces villages où des jeunes, découragés par des études qui n'aboutissent à rien, commencent à revenir au berceau. Des villages qui sont coincés entre la lagune et la mer toute proche. Des villages qui vivent surtout de la pêche, de la production du sel, et de la noix de coco. Peu de points d'eau non salée. Des villages très traditionnels repliés sur eux-mêmes, qui vivent au rythme de leurs coutumes traditionnelles. Mais curieusement, des villages qui célèbrent brillamment et bruyamment la fête de la Pentecôte... les soudab aidant ! Beaucoup, cette année, portaient des tee-shirts avec l'inscription : Fête de Pentecôte — Azizakwe !. Il est vrai que les Frères de Jésus, fondés par l'Abbé Gilbert Dagnon, ont longtemps résidé dans cette région, implantés à Toligbé avant de rejoindre l'ancien séminaire Sainte-Jeanne d'Arc, à Ouidah. Vers 1928, une première chapelle avait été construite à Toligbé par le père Poidevineau. Mais, peu à peu, la situation s'était dégradée, beaucoup de jeunes baptisés allant vers

les villes. Il ne reste plus que les anciens, accrochés à leurs coutumes ancestrales, des enfants et quelques jeunes. Les participants aux messes mensuelles sont peu nombreux et les catéchuménats souvent squelettiques.

Le groupe du « Renouveau » de Ouidah a donc choisi ce dimanche de la Pentecôte pour aller porter la « Bonne Nouvelle ». Après une veillée de prière très fervente le samedi soir, le dimanche matin, ce sont 80 membres du « Renouveau » qui sont dirigés, par petits paquets, vers ce village d'Azizakwe que l'on n'atteint qu'en pirogue. En arrivant, ils ne se sont pas trouvés seuls. La plupart des chrétiens des villages environnants étaient là : Toligbé, Djondji, Djégbadjé, Gbékounou, Hwakpé-Daxo, Assogbénou-Daxo... près de 500 personnes. Tout ce monde-là, avec la population d'Azizakwe, s'est retrouvé autour de l'Abbé Pierre Tohou, qui a célébré l'Eucharistie dans un climat très recueilli et fort priant, avec la participation du « Renouveau » qui animait. Et puis ce fut la fête, la joie de la rencontre et du pain partagé. Au terme des agapes, une résolution a été prise : le « Renouveau » de Ouidah et la Légion de Marie se sont engagés publiquement à venir par équipes soutenir le catéchiste qui vient d'être nommé dans ce village. « Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement, et communiquez votre foi aux autres en annonçant la Bonne Nouvelle de Jésus Christ ».

Et par hasard, en ce dimanche de Pentecôte, l'UGDO avait prévu un rallye-volutes de Cotonou à Azizakwe par la route de la plage... un peu dur avec les plages de sable et les trous. Mais toutes les voitures sont arrivées au bord de la lagune. En cours de route, les participants devaient répondre à un certain nombre de

(Lire la suite à la page 10)

CULTURE

L'HOMME DANS L'aire CULTURELLE AJA-FON : LE SECTEUR DE LA VALLEE DE L'OUEME

Dans notre édition n° 539 du 20 juillet 1990 nous avons commencé la publication d'un travail de recherche de Mellon DJIVOH et Germain AVOUNDE, sur l'homme dans son milieu traditionnel. Nous avions annoncé également que l'étude intitulée ci-dessus sera publiée intégralement en trois volets. La première partie s'est attachée à présenter deux mythes sur l'origine de l'homme et du mal. Dans la deuxième partie qui va suivre, Djivoah et Avoundé définissent les concepts de GBE, GBETÔ et GBEDÔTÔ. Ces deux parties de l'étude permettent de saisir l'homme dans sa relation avec la nature et Dieu.

B/ LES CONCEPTS DE GBE, GBETÔ ET GBEDÔTÔ

1 — GBE

Ce vocable recouvre trois sens différents mais non opposés. En général gbe désigne la vie, la vitalité. Ainsi on dira par exemple d'un être qui est en vie : « e togbo » et pour désigner les êtres vivants en général, on emploie l'expression : « Nu etogbo » qui signifie « tout ce qui vit ». Mais en un second sens ce mot gbe désigne aussi l'existence ou la vie concrète, vécue par un homme. Pensons ici à l'expression « a ma gbe ce a » qui veut dire : « vois-tu ma vie ? ». Enfin un troisième sens de gbe évoque plutôt la douceur de vie c'est-à-dire le bonheur. Ainsi, l'expression « e ni du gbe » qui, littéralement signifie « manger la vie », veut en fait dire « être heureux ».

En somme nous pouvons constater que le terme gbe est d'une richesse très grande. Employé dans diverses locutions, il recouvre des significations variées : il peut prendre le sens particulier de bonheur, ou encore il peut signifier la vie comme mouvement ou la vie au sens large d'existence. C'est cela qui fait dire à Guérin Montilus tout en acceptant cette interprétation en propose une autre. Pour lui, si la meilleure traduction du suffixe tô est « celui qui », les termes français ne rendent pas — selon lui — toute la pensée de leur correspondant adja — fon.

Le suffixe « tô » implique aussi l'idée de la connaissance et de la « maîtrise ». Cette interprétation s'appuie sur d'autres termes tels : le « hñtô » = celui qui est le maître dans l'art de battre un tam-tam, qui connaît bien les rythmes et peut enseigner aux autres la même science ; le « gandotô » = celui qui bat le gong ; le « dñxotô » = celui qui fait la prière (4). Ces différents termes expriment plus qu'un simple exercice. Il s'agit d'un titre, une fonction députée à un individu et reconnue par toute la société. B. Adoukonou affirme à ce sujet que le « gandotô » = celui qui bat le gong ; le « dñxotô » = celui qui fait la prière (4).

Ces différents termes expriment plus qu'un simple exercice. Il s'agit d'un titre, une fonction députée à un individu et reconnue par toute la société. B. Adoukonou affirme à ce sujet que le « gandotô » = celui qui bat le gong ; le « dñxotô » = celui qui fait la prière (4).

En récapitulant, nous pouvons dire qu'en employant comme substantif « tô » à la sens de paternité. Comme suffixe il signifie un sujet actif, un agent.

Dans ce cas il ne s'agit pas d'un simple accomplissement, « un exerçant », mais d'une véritable maîtrise.

Que dire à présent de la conjugaison des termes « gbe » et « tô » ?

— Le terme « GBETÔ »

Selon Basile SEGUROLA « gbetô » signifie « homme, créature humaine, père de la vie » (6). L'homme essentiellement est vu sous l'angle de la paternité. Comme agent, il transmet la vie. Cependant il agit en tant que vassal car il n'est pas le créateur.

Cette analyse que nous venons de faire nous a permis de saisir les divers sens du mot GBE. Nous pouvons alors partir de ces sens que peut prendre le mot gbe pour aborder l'étude d'une notion plus complexe, exprimée par un terme plus long : GBETÔ.

2 — GBETÔ

Comme nous pouvons le constater, le terme gbetô est composé de deux mots : le nom « gbe » et le suffixe « tô ». Connaissant les divers sens de gbe, il ne nous reste plus qu'à analyser le mot « Tô ».

Le mot tô est un suffixe généralement employé pour exprimer la paternité. Le Tô, est celui qui engendre. Prenons ici à l'expression « mi e ji wi nyi tô ». Le Tô est aussi celui qui conduit, qui éduque. Mais on peut également le prendre pour un pronom : « celui qui ... ». C'est ce qui illustrent les expressions suivantes :

— gbe tô (gbe = brousse) celui qui chasse : le chasseur.

— hunkuntô (hun = voiture ; kun = conduire) = le chauffeur, celui qui conduit.

— jötô (jö = naître) = l'ancêtre qui fait naître.

Nous constatons qu'ici le terme connote soit l'action, soit la capacité d'accomplir un acte. Comme le remarque Agossou « tô » signifie acteur, agent, acteur de, celui qui fait l'action de, celui qui exerce la fonction de génération et de paternité » (3).

Guerin Montilus tout en acceptant cette interprétation en propose une autre. Pour lui, si la meilleure traduction du suffixe tô est « celui qui », les termes français ne rendent pas — selon lui — toute la pensée de leur correspondant adja — fon.

Le suffixe « tô » implique aussi l'idée de la connaissance et de la « maîtrise ». Cette interprétation s'appuie sur d'autres termes tels : le « hñtô » = celui qui est le maître dans l'art de battre un tam-tam, qui connaît bien les rythmes et peut enseigner aux autres la même science ; le « gandotô » = celui qui bat le gong ; le « dñxotô » = celui qui fait la prière (4).

Ces différents termes expriment plus qu'un simple exercice. Il s'agit d'un titre, une fonction députée à un individu et reconnue par toute la société.

B. Adoukonou affirme à ce sujet que le « gandotô » = celui qui bat le gong ; le « dñxotô » = celui qui fait la prière (4).

Ces différents termes expriment plus qu'un simple exercice. Il s'agit d'un titre, une fonction députée à un individu et reconnue par toute la société.

Dans ce cas il ne s'agit pas d'un simple accomplissement, « un exerçant », mais d'une véritable maîtrise.

— Le terme « GBETÔ »

Selon Basile SEGUROLA « gbetô » signifie « homme, créature humaine, père de la vie » (6). L'homme essentiellement est vu sous l'angle de la paternité. Comme agent, il transmet la vie. Cependant il agit en tant que vassal car il n'est pas le créateur.

L'homme est aussi le maître de la vie, du monde. Au centre de ce dernier, il existe comme un gérant. Le terme gbetô indiquerait alors le rapport entre l'homme et le monde en insistant sur sa priorité. Il y a un degré d'être qui le différencie du monde animal et les autres êtres vivants. Sa mission est de transmettre la vie qu'il a reçue Générateur de vie sans en être le créateur, maître sous un Maître, l'homme est « le centre du rayonnement vital » (7).

Il transcende les autres « étants ». Il a dans l'univers une place de choix ; en lui résume toute une infinité de potentialités qui tendent à déterminer la vie et le monde. Il ne s'agit pas seulement entre lui et le monde d'un rapport de proportionnalité mais d'une différence ontologique en fonction de sa participation au pouvoir de GBEDÔTÔ, le créateur.

C'est ce dernier concept qu'il nous reste à analyser.

3 — Le terme GBEDÔTÔ

Ce nom est composé de trois mots : « gbe », « dô », « tô » dont deux « gbe » et « tô » ont été déjà envisagés. Il ne nous reste qu'à nous pencher sur le troisième : « dô ».

« Dô » signifie créer, avoir, posséder. On dira d'un homme riche « e dô akwô » c'est-à-dire « il a des sous ». Mais de Dieu on affirmera « e dô gbe » = « il a créé le monde ».

Aussi quand on applique à l'homme, ce terme postule le droit de possession. J. Agossou propose cinq différents sens pour ce terme.

— dô = faire, créer
= avoir, posséder ou devoir
= poser, pondre
= arranger, disposer par groupes
= entasser, fixer, tendre un piège ou lancer. Ces cinq sens peuvent se résumer en trois idées fortes : la possession (avoir), la création (organiser) et le devoir (8).

En résumé le mot «gbedôtô » signifie l'Etre qui possède la vie, qui peut la transmettre. C'est un Etre qui a en lui-même le principe et le terme de son mouvement. C'est en ce sens qu'on lui attribue le titre de « GBENÔ » étymologiquement « la mère de la vie » c'est-à-dire la source de la vie. Il est le détenteur, le possesseur de tout le principe vital. Il a sur tout être vivant le droit de propriété comme celui de la possession. On parle de lui comme étant le « tatô » (ta = la tête), « le père de la tête » mieux « celui qui dirige toute l'existence. Le « Gbedôtô » est l'Etre qui ne reçoit pas sa vie d'un autre. Il est sa propre source, créateur non créé.

Plusieurs autres titres mettent mieux en évidence ses attributs. Par exemple Dada Sibô qui souligne sa transcendance et son ineffabilité. Il est le tout Autre qui détient la connaissance parfaite, maîtrisant les causes et les effets. Sibô Modô le désigne comme Principe originel.

Après l'analyse des divers termes Gbe, Gbetô et Gbedôtô, nous pouvons à présent essayer de dégager quelques implications qui ressortent de cette analyse.

4 — Implications entre le gbetô, le gbedôtô et le gbe

Nous en retiendrons deux.

— Relation entre le Gbetô et le Gbedôtô.

Le rapport entre Gbedôtô et le Gbetô est un rapport de transcendance. L'homme tient de lui son être « e wô dô gbedôtô » c'est lui qui a créé l'homme. L'homme est soumis à sa volonté. Mais de son côté, l'homme n'apporte rien au créateur. Dieu fait de l'homme, l'intendant du monde. L'être humain tient alors une place d'intermédiaire entre Dieu et les Nudogbô (les existants). Son rôle est de les soumettre à la volonté de Dieu, volonté qu'on déterminera par le biais du Fa.

L'homme se croit comme un être qui se croit et se sait dépendant d'un Etre Suprême. Ou du moins il croit toujours à l'existence des êtres invisibles (supérieurs à lui) dont il se reconnaît dépendant pour acquérir son bien-être. Il participe au pouvoir divin sur la terre tout en partageant la condition des autres créatures et en les unifiant.

Qu'en est-il du rapport entre le Gbetô et le Gbe ?

— Relation entre le Gbetô et le Gbe

L'homme demeure un élément de la nature : corporellement il est un être situé. Mais on ne peut le réduire à ce seul aspect. Si le corps est la première dimension de l'homme en dialogue avec le « gbe » (9), il faut aussi ajouter que l'homme maîtrise le monde et entretient avec lui un rapport dynamique et qualitatif. Selon Montilus, « l'idée de maîtrise du monde semble être un concept de base pour le Nègre lorsque celui-ci pense le rapport d'un Etre vivant avec le monde. La supériorité du premier par rapport au second s'établit dans la mesure où la force de l'un peut dominer l'autre » (10).

L'homme a charge d'introduire la vie dans le monde, de veiller à son ordre. Il est au centre de l'univers et le lien de convergence de tous les vivants. Dominique Zahan dit que « l'ascendance de l'être humain par rapport au reste du monde tient à sa position centrale au sein du cosmos. L'homme est un microcosme où aboutissent invisibles, d'innombrables fils qui tissent les choses et les êtres entre eux » (11). L'homme est le maillon reliant sous lui tous les vivants. Il est la pièce maîtresse de l'édifice qu'est l'univers en imprimant à tous les autres êtres une orientation centripète. La nature n'existe que pour l'homme, pourvu que lui-même se sache dépendant de Dieu.

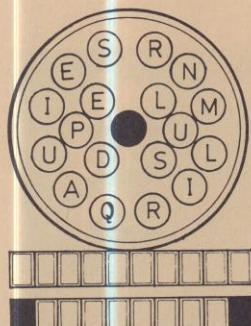
L'homme dépend d'une certaine façon des conditions cosmiques de son être personnel. Mais alors qu'il est inséré et compris dans la nature, il la comprend et tente de l'unifier pour la mettre à son service.

Cette présentation de l'homme à travers les mythes et les concepts nous a permis de voir l'homme dans

(Lire la suite à la page 10)

UN PEU DE DISTRACTION

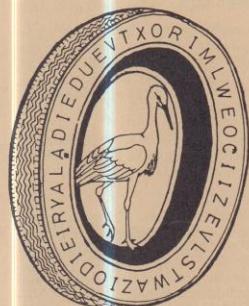
LES SYNONYMES LE CASIER A BOUTEILLE



Découvrez deux synonymes, comportant dix et huit lettres, en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles.

Solution en page 11

LE MESSAGE SECRET



Un message proverbial est inscrit sur le cercle ci-dessus. Pour le trouver, partez de la lettre pointée et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre. Vous devez sauter un certain nombre de lettres chaque fois, toujours le même. Si vous avez bien choisi ce nombre, vous reconstituerez ce proverbe qui, au sens propre dit : donne-toi du mal si tu veux réussir.

Solution en page 12

MIEUX VAUT EN RIRE

CALCUL MENTAL

Au cours moyen, la maîtresse interroge le jeune Adandé :

— Voyons, fais bien attention. Ton papa achète trois litres de vin à 90 francs et trois autres litres à 70 francs. Combien cela fait-il ? Adandé réfléchit pendant cinq secondes et répond avec assurance : ça lui fait à peu près deux l'organisation de sessions de courte et moyenne durée en faveur des uns



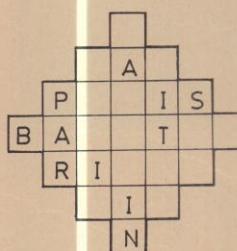
Ce casier renferme vingt-cinq bonnes bouteilles vides. Disposez horizontalement cinq mots de cinq lettres répondant aux définitions ci-dessous. Si votre solution est exacte, vos cinq mots se reliront verticalement.

DEFINITION

- 1. Plasma sanguin. — 2. Haussa. —
- 3. Décryptés de nouveau. — 4. Lueuse. —
- 5. Laser.

Solution en page 12

LES MOTS EN LOSANGE



Essayez de reconstituer cette grille de mots en losange. 5 mots à lire dans les deux sens, en vous aidant des 14 lettres proposées dans le désordre.

Lettres éliminées :

P A R S S E T A R B R I N

Solution en page 11

LE CHIEN NE LE SAIT PAS

Un homme arrive en courant chez l'infirmier :

- J'ai été mordu par un chien, s'écrie-t-il.
- Vous ne savez pas que je donne des soins seulement de 9 heures à midi ?
- Moi, je le sais. Mais le chien ne

(Lire la suite à la page 10)

Sport

FOOTBALL . XVIII ème COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS
COUP D'ENVOI D'UN LONG MARATHON DE 112 MATCHES
POUR LA PHASE QUALIFICATIVE

Le Comité national sénégalais d'organisation a désigné la seconde ville du Sénégal — Ziguinchor en Casamance — pour accueillir, avec Dakar, les matches de la XVIIIème Coupe d'Afrique des nations, en 1992, le coup d'envoi de la phase qualificative est donné le vendredi 17 août. Pour Sénégal-92, la Confédération africaine de football (CAF) a pris le pari d'innover : d'une part le tournoi final comportera 12 équipes, ce qui constituera une « première » ; d'autre part, la phase qualificative se joue selon une nouvelle formule.

Avec cette phase qualificative de la XVIIIème Coupe d'Afrique des nations qui a débuté le 17 août, le football africain entame un marathon de 112 matches... qui ne devrait prendre fin que le 28 juillet 1991 ! La plupart des sélections nationales seront soumises à une cadence inhabituelle de matches. Ce qui ne sera pas sans conséquences sur le déroulement des compétitions locales.

Suite à la nouvelle formule mise au point par la CAF pour cette phase qualificative, les 34 pays engagés ont été répartis en 8 groupes : 6 groupes de 4 équipes, qui donneront chacun 1 qualifié (le 1er du classement final du Groupe) ; 2 Groupes de 5 équipes, qui fourniront chacun 2 qualifiés (le 1er et le 2ème du classement final). Les 10 pays qualifiés viendront se joindre l'Algérie et le Sénégal, retenus d'office en tant que tenant du titre et nation organisatrice, pour disputer le tournoi final de Sénégal — 92, à 12 équipes nationales. Contrairement à la formule précédente, il n'y a donc plus d'élimination directe après des duels aller-retour, mais plutôt un aspect championnat, avec classement final.

Sur les 49 fédérations affiliées à la CAF, 12 ne participent pas aux éliminatoires (1) qui ouvrent le chemin de Sénégal-92. Cela dit, tirage dirigé ou pas, les meilleures équipes nationales africaines sont placées dans des groupes où elles possèdent de bonnes chances de s'en sortir.

Ainsi, dans le Groupe I, le Cameroun partira favori face à la Guinée, au Mali et à la Sierra-Leone. Le Groupe II mettra aux prises la Tunisie, l'Ethiopie, le Tchad et l'Egypte, qui présente les meilleures arguments. Dans le Groupe III (groupe à 5 équipes), la Côte d'Ivoire et le Maroc sont plus affutés que le Niger, la Mauritanie et le Liberia. Pour le Groupe IV (5 équipes également), le Niger et le Ghana devraient passer face au Bénin, au Burkina, et au Togo. Idem pour la Zambie dans le Groupe V, ses adversaires étant l'Angola, Madagascar et Swaziland. En revanche, dans le Groupe VI, la qualification pourrait se jouer entre le Soudan et le Kenya, voire le Mozambique, au détriment de l'île Maurice. Dans le Groupe VII, la partie sera ouverte entre Congo, le Malawi et même le Zimbabwe ; seules les Seychelles ne devraient pas être à la hauteur pour se mêler à la lutte. Enfin, le groupe VIII semblerait promis au Zaïre, si l'Angola, l'Ouganda n'est pas au rendez-vous. Cela dépendra sur les problèmes majeurs posés

Tanzanie devrait être un peu juste pour avoir quelques préventions.

Alex Sall

(1) Les 12 pays qui ne prennent pas part à la phase éliminatoire de Sénégal-92 sont : Botswana, Burundi, Cap-Vert, Comores, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Libye, Lesotho, République Centrafricaine, Sao-Tomé et Principe, ainsi que le dernier pays adhérent à la CAF : la Namibie. Quant à la Gambie, elle a été sortie au tour préliminaire par la Mauritanie, ce tour préliminaire ayant compté 1 seul match.

CALENDRIER DES 112 MATCHES
DE LA PHASE QUALIFICATIVE
(AOUT 1990 — JUILLET 1991)

Du vendredi 17 août 1990 au dimanche 28 juillet 1991, se déroulera la phase qualificative de la XVIIIème Coupe d'Afrique des nations, dont le tournoi final se jouera en 1992 au Sénégal. Cette phase qualificative se déroulera en 10 tours et 112 matches, dont voici le détail :

— 17, 18 OU 19 AOUT 1990

Cameroun — Mali, Guinée — Sierra Leone, Egypte — Ethiopie, Tunisie — Tchad, Zambie — Swaziland, Angola — Madagascar, Kenya — Maurice, Soudan — Mozambique, Malawi — Congo, Zimbabwe — Seychelles, Gabon — Ouganda, Zaire — Tanzanie, Côte d'Ivoire — Mauritanie, Maroc — Niger, Nigeria — Togo, Burkina Faso — Bénin.

— 31 AOUT, 1er OU 2 SEPTEMBRE 1990

Sierra Leone — Cameroun, Mali — Guinée, Tchad — Egypte, Ethiopie — Tunisie, Madagascar — Zambie, Swaziland — Angola, Mozambique — Kenya, Maurice — Soudan, Seychelles — Malawi, Congo — Zimbabwe, Tanzanie — Gabon, Ouganda — Zaire, Liberia — Côte d'Ivoire, Maroc — Mauritanie, Ghana — Nigeria, Burkina Faso — Togo.

— 28, 29 OU 30 SEPTEMBRE 1990

Niger — Côte d'Ivoire, Mauritanie — Liberia, Bénin — Nigeria, Togo — Ghana.

et financière et administrative.

BENIN DE XIVème SIECLE A 1990 : DES DATES QUI PARLENT

Losque le 7 décembre 1989, les membres du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) réunis à Cotonou décidaien que « le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat », personne ne pouvait prévoir que le pays connaîtrait de si grands bouleversements. Et pourtant. Aujourd'hui, tout l'édifice PRPB est entrain d'être dépassé. Les « grands acquis de la révolution » ne cessent de s'effondrer dans un Bénin du « Renouveau démocratique » où le souvenir du régime PRPB n'est plus qu'un mauvais cauchemar. Ainsi, après plusieurs années de sevrage, les Béninois ont redécouvert le 1^{er} août 1990 avec joie et enthousiasme. Une fête de l'Indépendance qui rappelle toute l'histoire de la vie politique du pays depuis XIVème siècle jusqu'à nos jours.

XIVème siècle : des comptoirs européens sont fondés sur la Côte des Esclaves.

XVIIème siècle : la Compagnie des Indes Occidentales créée par Louis XIII établit deux comptoirs à Ouidah et Savi.

1671 : Colbert fait construire un fort à Ouidah. Plus tard, les Portugais en construiront un autre.

1851 : Traité d'amitié entre la France et le roi d'Abomey.

1863 : Le territoire de Porto-Novo devient protectorat français.

1868 : Un traité reconnaît la cession du territoire de Cotonou.

1883 : Le roi Toffa, intronisé, en 1875, « grand ami de la France », signe un traité de protectorat français sur Porto-Novo.



1888 : C'est le tour du roi Glélé de signer un traité cédant le territoire de Cotonou en toute propriété à la France. La présence française se consolide dans la région avec un accord signé par Victor Ballot pour la France et le gouverneur Moloney, pour l'Angleterre, délimitant les zones d'influences respectives au Dahomey et à plus complexe, exprimée par un ter : plus long : GBETI.

1889 : novembre-décembre : le docteur Bayol arrive en mission à Abomey pour obtenir une délimitation des frontières des possessions françaises. Sa mission échoue. Cet échec entraîne la première campagne militaire d'envergure.

1890 : Les hostilités se poursuivent. Des Européens sont pris en otage à Ouidah. Ils seront libérés en mai 1890 en échange des prisonniers dahoméens faits par les troupes françaises.

1893 : Protectorat français sur les royaumes d'Abomey et d'Alлада.

1894 : 25 janvier : Béhanzin se rend. Il est déporté en Martinique. Les troupes françaises sont conduites par le général Dodds, un métis du Sénégal. A la suite de cette victoire française, le pays est placé sous protectorat.

2 juin : par un décret, l'ensemble des possessions françaises s'appelle désormais « Dahomey et dépendances ».

1897 : La mise en place de l'armature administrative se fait par de nouveaux textes, et les cercles du Nord sont enfin organisés. Mais la délimitation ne sera terminée qu'en 1912 après la mission Fourn.

1900 : Départ du gouverneur Ballot. La construction du chemin de fer commence. Le gouverneur Ballot est remplacé par Liotard. La même année, le cercle de Say et le Gourma dans le Nord, jusqu'à sous administration du gouverneur du Dahomey, seront rattachés au Soudan français (le Mali actuel). Agoli-Agbogba fait roi d'Abomey par les Français est déposé et déporté au Gabon. Du protectorat, on passe à l'administration directe.

1904 : Le Dahomey et dépendances sont définitivement rattachés à l'Afrique occidentale française. C'est la fin de l'administration au nom d'une agent, n'ayant pas de pouvoir. Cependant il agit en tant que vassal car il n'est pas le créateur.

1908 : Toffi Toffa succède à son père sur le trône à Porto-Novo, mais il perd une grande partie de ses prérogatives royales et n'est plus qu'une sorte de chef de canton.

1920 : 11 décembre : « Le Guide du Dahomey », premier journal édité par un Dahoméen paraît. Il est dirigé par Dorothé Lima, ancien combattant.

1923 : Eclate à Porto-Novo une révolte conduite par les « évoulés ». Elle a été enclenchée par les augmentations des impôts et taxes. Louis Hounkanrin, principal meneur, sera interné en Mauritanie pour 10 ans.



M. Louis Hounkanrin

1932 : Le nationalisme dahoméen se radicalise. Les articles publiés dans les journaux sont de plus en plus acerbes. Le nombre de journaux s'accroît et les mouvements métropolitains de Droits de l'Homme apportent leur soutien à leurs animateurs.

1934 : Juin-Juillet : « La Voix du Dahomey » un journal nationaliste créé en 1927, révèle une affaire de corruption. L'administration intente un procès en diffamation contre la direction de la « Voix du Dahomey ».

1945 : 20 février : Création au sein de l'Assemblée consultative française de la Commission Monnerville, ayant pour mission d'organiser le code électoral dans les colonies françaises. Le Conseil exécutif du Comité central des organisations électoralas du Dahomey plébiscite Apithy — membre de la Commission Monnerville — comme candidat aux élections à l'Assemblée constituante. Sa candidature avait été suggérée par le R.P. Aupiais, son collègue.

21 octobre : Election, victoire du tandem Aupiais — Apithy.

1946 : 10 novembre : Election à l'Assemblée législative. Cependant il agit en tant que vassal car il n'est pas le créateur.



Rd. Père Francis Aupiais

Dahomey doit élire un député, le Togo aussi. Les deux territoires étaient ainsi séparés.

Création de l'Union progressiste dahoméenne (UPD).

1947 : Avril : 1er congrès constitutif de l'UPD. Les sections des Comités électoraux (eux-mêmes issus des sociétés de presse nées à partir de 1920) seront les sections du parti.

— Justin Ahomadégbé et Emile Poisson fondent le Bloc populaire africain (BPA).

1948 : 15 mars : L'UPD adresse une lettre à M. Adandé, fondateur d'une section RDA, pour lui signifier leur opposition à toute affiliation à un parti métropolitain et au Rassemblement démocratique africain (RDA). Apithy, qui avait adhéré au RDA à titre individuel, a été contraint de démissionner de ce parti par la direction de l'UPD.

1951 : Au terme de la loi du 21 mai, le Dahomey a droit à deux sièges de députés au lieu d'un. Le Nord exige un siège et son élite fonde le Groupement ethnique du Nord.

— Sourou Migan Apithy, en rupture de ban avec l'UPD, crée le Parti républicain dahoméen dont le caractère régionaliste portovenue est vite dénoncé par les autres partis.

1952 : Election à l'Assemblée territoriale au Dahomey.

1953 : L'UPD s'allie au Bloc populaire africain, malgré leur dissension. En effet, le BPA avait été créé en réaction contre le régionalisme portovenue d'Apithy.

— Le Groupement ethnique du Nord devient le Mouvement démocratique dahoméen (MDD)

1955 : 15 juillet et l'avant-juillet nous a permis de voir l'homme dans (Lire la suite à la page 10)

de ses vacances à Cotonou pour fonder l'Union démocratique dahoméenne (UDD).

1956 : 4 mai : L'UDD décide de s'affilier au RDA pour se protéger contre les tracasseries de l'administration. A partir de cette date, elle se scinde en deux branches : l'UDD-RDA avec Ahomadégbé et l'UDD-Convention africaine avec Emile Derlin Zinsou.

1957 : 31 mars : Des élections ont lieu pour renouveler l'Assemblée territoriale. Le PRD, parti d'Apithy, les remporte. Apithy deviendra, par la suite, le vice-président du premier Conseil de gouvernement, une des institutions prévues par la loi-cadre de 1956.

Novembre : Dégredation du climat social. Grève des ouvriers de la société des huilières modernes du Dahomey appartenant à un Français métropolitain.

1958 : Grève générale de solidarité pour soutenir les ouvriers licenciés.

— 2 février : Apithy est contraint de démissionner sous la pression des événements. Il est, en effet, soupçonné d'être complice du patronat français.

— 13 février : Apithy forme un deuxième gouvernement sans la participation du Rassemblement démocratique dahoméen (l'ancien MDD de Hubert Maga) et de l'UDD.

— mars : De nombreuses personnalités se réunissent à Dakar (Sénégal) pour créer le Parti du Regroupement africain (PRA). Le RDD et l'UDD-Convention sont représentés. Apithy, pour casser son isolement, s'associe à cette initiative en arrivant précipitamment à Dakar.

— 4 avril : Les partis dahoméens ayant pris part à la création du PRA (UDD-Convention africaine, le RDD et le PRD) vont se regrouper au sein du Parti progressiste dahoméen (PPD-PRA). C'est le retour au bipartisme PPD/UDD-RDA. Le nouveau parti est de loin majoritaire à l'Assemblée.

4 décembre : Proclamation de la République. Drapeau vert-jaune-rouge.

1959 : Après la victoire du « oui » au référendum, l'UDD-RDA exige et obtient la dissolution de l'Assemblée et l'organisation de nouvelles élections à la suite desquelles elle augmente sa représentation. Ahomadégbé accède à la présidence de l'Assemblée.

Mai : Création du Conseil de l'Entente regroupant le Dahomey, la Côte d'Ivoire, le Togo, la Haute-Volta et le Niger.

1960 : 3 juin : En vertu de l'article 78 de la Constitution, le Dahomey avec les autres Etats du Conseil de l'Entente (Côte d'Ivoire, Niger et Haute-Volta) réagit à la création de la Communauté rénovée, en demandant l'indépendance pour la première semaine d'août.

— Le 1^{er} juillet 1960 à 0 heure, le
7 — S'agissant de la formation, autre
l'organisation de sessions de courte et moyenne durée en faveur des uns



M. Hubert Maga

ment le pouvoir devient Président de la République et Chef du gouvernement.

— 24 décembre : L'armée qui avait pris le pouvoir le 22 décembre désigne Monsieur Christophe Soglo pour assumer les fonctions de président de la République.

1963 : 28 octobre : Le peuple s'insurge et renverse le régime du président Hubert Maga. La direction du pays est confiée à l'armée et au chef, le Colonel Christophe Soglo.

1964 : 5 janvier : Une nouvelle constitution est adoptée.

— 19 janvier : Les élections législatives et présidentielles ont eu lieu. Le pays se dote d'une nouvelle Assemblée nationale. Monsieur Sourou Migan Apithy est élu

tophe Soglo pour assumer les fonctions de président de la République.

1967 : 19 décembre : Coup d'Etat. Monsieur Christophe Soglo est renversé par les jeunes cadres de l'armée. Monsieur Alphonse Alley devient président de la République.

1968 : 27 juin : Les jeunes cadres de l'armée chargent Monsieur

autres membres sont le lieutenant-Colonel Maurice Kouandété et le lieutenant-Colonel Benoit Sinzogan.



M. Alphonse Alley

1969 : 10 décembre : Le Lieutenant-Colonel Maurice Kouandété prend le pouvoir.



M. Maurice Kouandété



M. Paul Emile de Souza



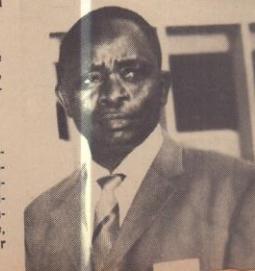
M. Benoit Sinzogan

1970 : mars : A caractère rotatif au niveau des six départements du pays, des élections présidentielles et législatives sont engagées.

— 3 avril : les élections législatives et présidentielles sont annulées pour irrégularités et l'imminence d'une guerre civile. Le directoire décide de la mise sur pied d'un gouvernement d'union nationale dans un délai d'un mois.

— 13 avril : Le directoire demande aux candidats aux élections présidentielles : Apithy, Maga, Ahomadégbé et Zinsou de trouver

mm. jui que et
— la Commission financière et administrative.



Trois fois qu'il nécessaire, le donneur d'emploi coûteux. Des collaborations

(Lire la suite à la page 10)



6 — La concertation régulière sur les problèmes majeurs posés

22-29 JUILLET 1990 A LOME, NEUVIEME ASSEMBLEE PLENIERE DU SCEAM

LES CONFERENCES EPISCOPALES D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR « A LA RESCOUSSE » DES MEDIAS CATHOLIQUES DU CONTINENT

Du 22 au 29 juillet 1990, la capitale togolaise a accueilli la neuvième Assemblée Plénière du SCEAM qui, pour la première fois dans son histoire, s'est penchée sur le problème des médias catholiques en Afrique. En effet, le SCEAM, Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar a eu pour thème : « La Communication Sociale au Service de l'Evangelisation en Afrique ».

Cela n'étonne pas. Car, ainsi que l'ont souligné les participants à la neuvième Assemblée Plénière du SCEAM, la raison d'être fondamentale de l'Eglise est de proclamer la Bonne Nouvelle du Salut à tous les peuples de tout temps et de tout lieu. Ce faisant, elle obéit aux directives de son Seigneur qui dit à ses disciples : « Allez enseigner toutes les nations » (Mt 28, 19). Et pour accomplir cette mission, l'Eglise est consciente du fait qu'en plus de l'Evangelisation par contact personnel et les autres moyens traditionnels de transmettre le message, elle se doit également d'employer les moyens modernes de communication sociale mis à sa disposition par la technologie moderne.

Le sujet des moyens de Communication Sociale est d'ailleurs l'un des cinq sous-thèmes inscrits à l'ordre du jour du Synode des Evêques (Assemblée Spéciale pour l'Afrique) que le Pape Jean-Paul II annonçait le 6 janvier 1989. Les quatre autres sous-thèmes du dit Synode avaient d'ailleurs été repris par le SCEAM lors de son Assemblée Plénière, à Lagos, en 1987, à savoir : Evangelisation, Inculturation, Dialogue, Justice et Paix. Il est donc logique que les Moyens de Communication Sociale fassent, cette fois, l'objet central des préoccupations des Evêques du continent.

Huit jours durant, les participants à la neuvième Assemblée Plénière du SCEAM ont travaillé dans une ambiance cordiale. Chose principale à leur actif, les Prélats se sont laissés, pendant ces jours, conscientiser aux problèmes des médias avant de prendre des résolutions que nous espérons [et comme le leur a dit M. Barthélémy Cakpo Assogba, Président de l'UCAP (Union Catholique Africaine de la Presse)] ne seront pas des résolutions de plus.

Au cours de la rencontre donc, les évêques présents à Lomé ont reçu de Mgr Jean Schotte, secrétaire général du Synode des évêques, le texte des « Lineaments » c'est-à-dire le grand document préparatoire de l'assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques.

SOUS LE SIGNE DE L'UNIVERSALITE

Les participants — un peu plus de cent — venaient de trois continents. Les neuf grandes régions ecclésiastiques d'Afrique et presque tous les pays africains ont envoyé des délégués : 1 patriarche, une cinquantaine d'archevêques et évêques. De hauts responsables de la curie romaine étaient venus dont neuf cardinaux. Les conférences épiscopales ont été plus nombreuses et plus complexes, exprimées un peu plus long : GBETs.

avaient envoyé des représentants, tandis que les épiscopats d'Amérique latine et d'Asie s'étaient fait excuser. On notait encore la présence de divers observateurs et experts.

Les réunions du SCEAM se tiennent, en principe, tous les trois ans. Le secrétariat général de cet organisme se trouve à Accra (Ghana). Le français, l'anglais et le portugais sont les langues officielles pour les échanges. Le problème des langues s'est d'ailleurs posé tout au long de la rencontre de Lomé, et surtout au moment de la discussion et du vote des textes, l'Assemblée a d'ailleurs décidé que le secrétaire général du SCEAM serait désormais secondé par deux adjoints dont l'un maîtriserait le français et l'autre le portugais.

L'EGLISE D'AFRIQUE ET LES MEDIAS

Ce n'est pas la première fois que l'Eglise catholique en Afrique s'interroge sur le rôle des médias. En particulier, le comité épiscopal pan-africain de la Communication Sociale avait élaboré en 1973, au cours de sa réunion à Ibadan (Nigeria), des propositions jugées fort intéressantes par les spécialistes, mais qui n'ont été suivies que de peu d'effets. Il semble que les médias modernes suscitent encore une grande méfiance de la part des milieux ecclésiastiques. Il est vrai que ces médias supposent des investissements coûteux et exigent une formation adéquate et une gestion rigoureuse. De plus, les détenteurs du pouvoir politique en Afrique se montrent souvent susceptibles en matière d'information et d'expression des opérations.

Les rapports nationaux et supranationaux présentés à Lomé concernant le rôle concret des médias pour l'Evangelisation ont fait ressortir une grande variété de situations selon les pays. Partout, il existe des publications catholiques. Dans la plupart des pays, ces publications ont défendu la cause de la liberté d'expression. Cependant, en raison du grand nombre d'analphabètes, l'écrit présente de graves limites. Dans certains pays, l'Eglise catholique bénéficie d'un temps d'antenne, mais ses émissions sont diffusées par des stations contrôlées par l'Etat. Les seules stations radio appartenant à l'Eglise catholique en Afrique se trouvent au Liberia et à la Réunion. L'Eglise catholique de Man, en Côte d'Ivoire, essaie actuellement d'avoir également sa radio. Quant aux cassettes audio et vidéo, elles se développent assez lentement dans la plupart des pays.

UN PLAN POUR PROMOUVOIR LES MEDIAS

Que faudrait-il faire pour promouvoir les médias en Afrique ? Les évêques réunis à Lomé ont eu l'occasion de débattre de cette question en carrefours. Plusieurs d'entre eux ont insisté sur l'importance de la « Communication ». Comme agent, il transmet la vie, int il agit en tant que vassal car il n'est pas le créateur.

les « médias traditionnels ». « Dans nos sociétés, ont expliqué des évêques, la Communication passe par les fables, les proverbes, les dictons, les énigmes, les chants, le théâtre... D'ailleurs, le langage de la Bible rejoue nos genres littéraires. Les médias modernes ne devraient pas détruire la communication vivante, mais la rendre plus efficace ! »

Diverses tendances sont apparues dans les discussions. Pour les uns, les médias représentent surtout des « instruments » à utiliser dans un but « moral ». La question est alors : Comment « se servir » des médias pour diffuser l'Evangile, encourager les valeurs jugées « positives » et combattre « l'immoralité » ? Pour d'autres, les médias constituent réellement une « nouvelle culture ». Cette culture change la manière de vivre en société et pose tout le problème d'inculturation chrétienne, c'est-à-dire de l'incarnation du christianisme dans une culture donnée.

Il n'a guère été question, néanmoins, du rôle que peut jouer une agence chrétienne de presse en Afrique, ni même d'information sur la vie ecclésiale. Les évêques ont davantage parlé de « la Bonne Nouvelle à transmettre » que de la Communication entre chrétiens et avec d'autres communautés.

Dans son rapport de synthèse, l'Assemblée a exprimé sa préoccupation face au niveau croissant d'immoralité, de crime, d'oppression, d'injustice, de haine et la grande perte des valeurs africaines chrétiennes.

Elle a en outre déploré la violence et les guerres sanglantes, l'intolérance raciale et religieuse, le dogmatisme politique, la faim et la maladie qui prévalent dans plusieurs pays africains.

En dépit de ces nombreux problèmes, l'Assemblée s'est consolée de l'impact significatif que l'Eglise continue d'exercer dans ses efforts spirituels et matériels pour les peuples du continent.

Les évêques ont dit qu'une Evangelisation efficace sur le continent dépend de la qualité et du caractère de la vie du message du Christ. « C'est en recevant le Christ dans nos coeurs que nous pouvons rendre possible la présence du Christ dans les coeurs des autres... ce que nous sommes et ce que nous faisons pour plus hautement que ce que nous disons ».

Concernant l'utilisation judicieuse des Moyens de Communication Sociale, les évêques ont noté qu'il y a un besoin urgent d'évangéliser les Moyens de Communication modernes et de les mettre au service de l'Evangile en vue de l'Evangelisation du monde. Ils ont par conséquent invité tous les Gouvernements africains à accorder de l'espace et un temps d'antenne sur les médias contrôlés par l'Etat à l'Eglise pour qu'elle puisse apporter sa pleine contribution au développement des médias. L'utilisation

présent essayer de dégager quelques implications qui ressortent de cette analyse.

Avec regret, les évêques ont noté qu'en dépit des avantages qu'offrent les Moyens de Communication Sociale modernes, ils sont parfois utilisés pour propager la haine, l'intolérance, la division, l'oppression, la désinformation, l'immoralité. Ils ont salué positivement le vent de démocratie qui souffle sur l'Afrique, et qui, ils l'espèrent, contribueront à faire avancer la cause de la Justice et de la Paix.

L'Assemblée a accepté en principe d'entreprendre une étude de faisabilité quant à l'éventuelle installation de un ou plusieurs réseaux de radiodiffusion au niveau continental.

Les évêques ont également insisté sur la nécessité de former des prêtres, des laïcs, des religieux et religieuses et de mettre sur pied des centres de production et de formation dans le domaine des médias et qu'une sérieuse considération y soit donnée au niveau des diocèses, de la Nation, des régions et du continent.

Les participants ont enfin invité les évêques à faire des efforts pour appliquer les recommandations de la neuvième Assemblée Plénière ainsi que celles de la Conférence Pan-Africaine d'Ibadan de 1973 sur les Moyens de Communication Sociale.

Avant de se séparer, ils ont renouvelé le bureau du SCEAM. Ainsi, le président en exercice du vendredi 27 juillet est le cardinal Christian W. Tumi,



archevêque de Garoua au Cameroun. Né le 15 octobre 1930 dans la partie anglophone du Cameroun (diocèse de Bamenda), nommé évêque en 1980, et chargé du diocèse de Yaoundé, il est en 1984 devenu Archevêque de Garoua. En 1988, il a reçu la purple cardinalice. Ainsi, il est devenu le premier cardinal camerounais. Premier Vice-Président du bureau sortant, il succéda à Mgr Gabriel Gonsum Gana-ka, 53 ans, évêque de Jos au Nigeria qui occupe maintenant le poste de deuxième Vice-Président, le Premier Vice-Président étant Mgr Jaime Gonzalvès, Archevêque de Beira au Mozambique, 53 ans, qui était second Vice-Président du bureau sortant. Ainsi, seule la hiérarchie ecclésiale et civile de ce pays nous a permis de voir l'homme dans

(Lire la suite à la page 10)

Au terme donc de leurs travaux, les participants à la neuvième Assemblée Plénière du SCEAM, tenue à l'Hotel 2 février à Lomé, Togo, du 22 au 29 juillet 1990 autour du thème de l'Evangélisation en Afrique par les Moyens de Communication Sociale ont pris les 17 résolutions et recommandations suivantes :

1 — Le SCEAM a constaté avec joie et dans l'action de grâce les efforts déployés par l'Eglise catholique en Afrique depuis le Concile Vatican II, et plus particulièrement depuis l'Assemblée historique du Comité Episcopal Panafrique de la Communication Sociale, tenue le 28 novembre au 2 décembre 1973 à Ibadan (Nigeria), en vue de promouvoir l'Evangélisation par les Moyens de communication sociale (modernes et traditionnels).

2 — Il constate cependant qu'en dépit du travail accompli, beaucoup reste encore à faire tant par les pasteurs que par les fidèles de l'Eglise Catholique en Afrique, d'autant que les Moyens de communication sociale constituent une véritable culture qu'il faut assimiler et approfondir pour en faire un usage plus judicieux.

3 — Il insiste auprès des Conférences Episcopales pour qu'elles intensifient les initiatives prises dans ce domaine nouveau et prometteur, et que, par ailleurs, elles explorent d'autres possibilités offertes par les cultures traditionnelles et modernes, en tenant compte des besoins et des aspirations pressantes de nos communautés.

4 — Pour ce faire, les Conférences Episcopales et les diocèses, chacun en ce qui le concerne, s'efforceront de prendre conscience et de faire prendre conscience de l'imperméable nécessité pour l'Eglise d'être présente et active dans le monde des médias, qui a ses richesses et ses limites, pour l'évangéliser. Il s'agit en fait de la rencontre de l'Evangile avec cette culture nouvelle, avec ses exigences, son langage, ses genres littéraires et ses modes de communication.

5 — A cette fin, le thème de l'Evangélisation de l'Afrique par les moyens de communication sociale, thème qui rejoint le 5ème sous-thème de l'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques, sera étudié et approfondi par toutes les instances de l'Eglise d'Afrique : Conférences régionales et nationales, diocèses, paroisses, petites communautés chrétiennes, facultés de théologie, grands séminaires et maisons de formation religieuse.

Dans la ligne des directives officielles de l'Eglise, le SCEAM demande que soient introduites dans les programmes des grands séminaires et des instituts de haut niveau de formation, les études de communication sociale, pour assurer aux futurs pasteurs de l'Eglise les connaissances théoriques et pratiques en la matière.

6 — Les Conférences Episcopales considéreront comme une priorité le problème de la formation des agents pastoraux et du peuple de Dieu dans le domaine des médias : formation critique des usagers, formation des communicateurs, formation des professionnels employés dans les structures d'Eglise et autres.

7 — S'agissant de la formation, outre l'organisation de sessions de courte et moyenne durée en faveur des uns

et des autres, l'Eglise Catholique en Afrique s'emploiera à fonder sur le continent des instituts de différents niveaux de formation aux techniques de communication. Cette formation comprendra aussi les aspects de maintenance, de gestion financière et de management.

8 — Le SCEAM est bien conscient du poids financier des projets de médias. Aussi demande-t-il que ceux-ci soient planifiés et gérés de manière à assurer leur autofinancement et partant leur survie. De même, il lance un appel pressant en direction des frères d'outremer, en vue de l'établissement d'un véritable partenariat qui permette la mise en route et le suivi de ce genre de projets.

9 — Les Evêques s'emploieront à assurer aux religieux et religieuses ainsi qu'aux laïcs formés et engagés dans l'apostolat par les médias, une assistance matérielle et spirituelle susceptible de les aider à réussir cette mission exaltante et délicate.

10 — Vu la complexité de cet apostolat, les Evêques n'y affecteront que des personnes dûment formées tant au point de vue doctrinal qu'au plan professionnel. Ils éviteront toute improvisation et amateurisme en cette matière.

11 — Le SCEAM accueille positivement le vent de démocratie qui souffle sur l'Afrique. Il invite les professionnels de la communication à promouvoir l'éducation des masses à l'usage judicieux de cette démocratie faite de tolérance, de respect de l'autre, dans la vérité, la paix et la justice.

12 — Dans le même ordre d'idées, le SCEAM prie les autorités politiques d'Afrique et Madagascar de veiller à garantir à tous les citoyens sans exception les libertés fondamentales en général et la liberté religieuse en particulier. Les autorités politiques veilleront aussi à faciliter l'accès des moyens officiels de communication sociale aux différents courants de pensée, qui concourent à promouvoir le développement intégral de l'homme africain malgache.

13 — Les chrétiens laïcs prendront à cœur de s'engager en vrais apôtres et témoins du Christ dans les moyens officiels et privés de communication sociale.

14 — La IXème Assemblée du SCEAM recommande vivement aux décideurs politiques d'assouplir le monopole d'Etat, en encourageant et en soutenant les initiatives privées dans le domaine des médias.

15 — L'Eglise Catholique fera ce qui est en son pouvoir pour planter et exploiter sur le continent un ou plusieurs réseaux de radiodiffusion destinés à la propagation de la Bonne Nouvelle, à l'expansion de la culture chrétienne, et à la promotion du développement intégral de l'homme africain et malgache.

16 — Le SCEAM recommande d'établir, partout où cela est possible, les collaborations œcuméniques qui nous permettront de témoigner avec nos autres frères en Christ, de notre obéissance à l'Evangile et d'éviter aussi, chaque fois que nécessaire, le double-emploi coûteux. Des collaborations

(Lire la suite à la page 10)

L'ASSEMBLEE SPECIALE POUR L'AFRIQUE DU SYNODE DES EVEQUES, SE TIENDRA PROBABLEMENT EN 1993

Le 6 janvier 1989, fête de l'Epiphanie du Seigneur, le Saint-Père a surpris par l'annonce, durant la prédication de l'Angelus, de la convocation d'une Assemblée Spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques. Elle est destinée à célébrer la Communion et la collégialité de l'Episcopat Africain avec Rome et l'Eglise Universelle. Elle est en conséquence appelée à promouvoir

L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

autres personnes, les autres communautés, la société nationale et internationale. Mais ils engagent aussi le sujet des droits, la personne à fondre ses propres choix sur la cohérence avec elle-même, sur le respect des choix des autres et sur la vocation universelle à la vérité, c'est-à-dire à la recherche de Dieu.

Et, une fois diminuées les diverses causes de conflits, c'est à ce niveau que semble maintenant se poser le problème de la recherche d'une paix solide et durable.

SYMPHOSIUM DES CONFÉRENCES EPISCOPALES D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR (SCEAM)

Le SCEAM rassemble les instances de l'Episcopat africain et malgache : 34 Conférences Episcopales (19 francophones, 13 anglophones, 2 hispanophones) et 19 Conférences Régionales.

Il fut créé à Kampala (Ouganda) en juillet 1969 lors de la visite du Pape Paul VI dans ce pays.

Le rôle du SCEAM n'est pas de gouverner le catholicisme africain. Ses objectifs sont les suivants : préserver, favoriser et promouvoir la communion, la collaboration et la concertation entre toutes les Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar, en particulier dans les domaines suivants :

1) — La poursuite de la première évangélisation de ceux qui n'ont pas reçu le message de Christ ;

2) — L'évangélisation en profondeur de l'homme africain dans sa culture et sa vie socio-politique ;

3) — La promotion et la libération intégrale de l'homme ;

4) — L'œcuménisme et le dialogue inter-religieux en Afrique ;

5) — La promotion d'Instituts de recherche et de formation pastorale ou théologique ;

6) — La concertation régulière sur les problèmes majeurs posés

les efforts pastoraux et une activité renouvelée pour l'Eglise en Afrique. A cet égard, le Saint-Père a déterminé que le thème de la discussion de cette Assemblée Spéciale devait être « L'Eglise en Afrique et sa mission évangélisatrice vers l'an 2 000 : 'Vous serez mes témoins' (Acte 1, 8) ».

Le même jour, le Saint-Père a également procédé à la nomination de différents membres de l'épistolaire africain pour former une commission préparatoire devant discuter des questions initiales relatives à la célébration du Synode. Après avoir accompli son travail préliminaire, cette commission a été élargie en juin 1989 pour constituer le Conseil du Secrétariat Général chargé de la préparation réelle de l'Assemblée spéciale. Le Conseil est subdivisé en cinq commissions, dont chacune doit traiter des sujets suivants en les mettant en rapport avec le thème général de l'Evangélisation : Proclamation de la Bonne Nouvelle du Salut ; Inculcation ; Dialogue ; Justice et Paix ; Moyens de Communication Sociale.

Le travail fait par ces commissions a donné lieu à la rédaction des Lineaments ou « lignes générales » voire document préparatoire.

À cours de son troisième voyage en Côte d'Ivoire, le 7ème en Afrique et le

(Lire la suite à la page 10)

STRUCTURES

1 — L'Assemblée Plénière est l'instance suprême du SCEAM. Elle tient ses assises tous les trois ans environ.

2 — Le Comité permanent veille, entre autre, à l'exécution de tout mandat donné par l'Assemblée plénière. Il représente le SCEAM dans son administration ordinaire et dans ses relations extérieures.

3 — La Présidence : le Président et les deux Vice-Présidents constituent le Conseil de Présidence habilité à adopter les mesures urgentes et imprévues après avis des membres du Comité permanent.

4 — Le Secrétariat général qui se trouve installé maintenant à Accra (Ghana) est un service de tous les organes du SCEAM.

5 — Les commissions sont des organes d'étude de service du SCEAM.

- Au nombre de 3, elles sont :
- La Commission doctrinale et pastorale ;
 - la Commission sociale et juridique et
 - la Commission financière et administrative.

L'ASSEMBLEE SPECIALE POUR L'AFRIQUE DU SYNODE DES EVEQUES, SE TIENDRA PROBABLEMENT EN 1993

(Suite de la page 9)

49ème hors d'Italie, le Pape Jean-Paul II clôtrera la cinquième session extraordinaire de la Commission préparatoire du Synode dans l'après-midi du 10 septembre. Elle est la première session qui se tiendra en dehors de Rome, en Afrique. Il rencontrera aussi les 19 Evêques, Présidents et Vice-Présidents des Conférences Episcopales Régionales d'Afrique, de Madagascar et des îles de l'Océan indien et les membres du Synode Romain des Evêques de l'Eglise catholique qui constituent d'ailleurs la Commission préparatoire de ladite Assemblée spéciale pour l'Afrique.

LE SYNODE AFRICAIN SE TIENDRA PROBABLEMENT EN 1993

L'Assemblée Spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques convoquée donc par le Saint-Père le 6 janvier 1989, se déroulera probablement dans le cours de l'année 1993, a-t-on indiqué le mercredi 24 juillet dernier au Vatican à l'occasion de la présentation du texte des « Lineaments », le document préparatoire qui doit permettre aux Evêques, aux prêtres,

aux religieux, aux religieuses et aux laïcs africains d'approfondir la réflexion sur les grands thèmes à débattre. Le document avait été présenté la veille par Mgr Jean Schotte, secrétaire général du Synode des Evêques, lors de la neuvième Assemblée Plénière du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), réunie à Lomé, au Togo, du 22 au 29 juillet dernier sur le thème de « La Communication Sociale au Service de l'Evangelisation en Afrique ». Les réponses aux « Lineaments », à formuler par écrit d'ici le 30 novembre 1991, permettront au Secrétaire général du Synode de mettre au point le document de base de l'Assemblée.

Les « Lineaments » abordent le thème général de l'Evangelisation en mettant en évidence la nécessité de poursuivre l'effort missionnaire dans le continent africain. Les cinq défis majeurs que l'Eglise africaine doit affronter dans cette tâche sont évoqués dans la seconde partie du document. Ils forment cinq grands sous-thèmes cités plus haut de l'Assemblée synodale. Les quatre premiers de ces défis sont repris de la liste de ceux qu'avait énumérés le SCEAM lors de sa huitième Assemblée à Lagos. Le cinquième est précisément le thème de la neuvième Assemblée Plénière du SCEAM qui vient de se tenir à Lomé.

Pour le premier sous-thème, celui de l'Evangelisation, le document préparatoire réaffirme que la proclamation de l'Evangile est pour l'Eglise « un devoir primordial et essentiel » et met l'accent sur la création de liens de Communauté et de fraternité. Cette dernière considération est à mettre surtout en relation non seulement avec les effets négatifs du racisme, de la discrimination et du tribalisme, mais encore avec les valeurs positives offertes par la culture africaine.

Le deuxième chapitre traite de l'Inculturation, à savoir des efforts en vue d'une meilleure compréhension du message chrétien dans la culture africaine. Suivent ensuite trois chapitres consacrés au dialogue avec les autres religions, et notamment l'Islam, à la Justice et à la Paix, et aux Moyens de Communication Sociale disponibles en Afrique. Ce dernier chapitre souligne la nécessité d'une formation et d'une coordination dans ce secteur, avec la mise en œuvre d'un plan pastoral pour l'Afrique.

Le document s'achève par 81 questions, un nombre élevé à mettre en relation avec la diversité des situations dans les 54 pays du continent.

Il reste à espérer que ces lineaments susciteront de nombreuses observations et suggestions de toute part de l'Eglise en Afrique, de sorte que les Conférences Episcopales puissent obtenir l'information nécessaire pour préparer leurs réponses officielles qui seront soumises au Secrétariat Général. Une réponse féconde assurera que le Synode des Pères réunis en Assemblée Spéciale disposera des matériaux indispensables à un traitement plus approfondi d'un sujet d'une grande importance pour l'Eglise en Afrique.

L'HOMME DANS L'aire

(Suite de la page 4)

sa relation avec la nature et avec son Dieu. Il reste un troisième pôle : la relation avec ses semblables. Nous l'éluciderons en analysant d'une part les mélodies traditionnelles et d'autre part en faisant une lecture anthropologique du Fa.

(à suivre)

Mellon Djivoh et
Gervais Avoude

- (1) Guérin Montillus, « l'homme dans la pensée fon » Texte Roncétypé, p.2, 1971
- (2) J. AGOSSOU, GBETJ et GBEDOTS L'homme et le Dieu créateur selon les Sud-Dahoméens ; Beauchesne, Paris 1972, p. XVI.
- (3) Agossou, ibid, p 30
- (4) cf. Guérin Montillus, ibid. p. 2
- (5) M. K. Bamounoba et B. Adoukonou, « la mort dans la vie africaine », Prés. Af., 1978, p. 178.
- (6) Basile Segurola, Dictionnaire fon art. « Gbétj »
- (7) J. Agossou, ibid, pp XVI et 143.
- (8) J. Agossou, op. cit.
- (9) J. Agossou, Expérience religieuse africaine et les relations interpersonnelles p 178.
- (10) Guérin Montillus, op. cit. p 4.
- (11) Dominique Zanhau, Religion, spiritualité en Afrique p 16.

Barthélemy Cakpo

COUP D'ENVOI D'UN LONG MARATHON DE 112 MATCHES POUR LA PHASE QUALIFICATIVE

(Suite de la page 5)

— 12, 13 OU 14 OCTOBRE 1990

Liberia — Maroc, Niger — Mauritanie, Ghana — Burkina Faso, Bénin — Togo.

— 11, 12 OU 13 JANVIER 1991

Maroc — Côte d'Ivoire, Liberia — Mauritanie, Burkina Faso — Nigeria, Ghana — Bénin.

— 25, 26 OU 27 JANVIER 1991

Mauritanie — Côte d'Ivoire, Niger — Maroc, Togo — Nigeria, Bénin — Burkina Faso.

— 12, 13 OU 14 AVRIL 1991

Guinée — Cameroun, Mali — Sierra Leone, Tunisie — Egypte, Ethiopie — Tchad, Angola — Zambie, Swaziland — Madagascar, Soudan — Kenya, Mauritanie — Mozambique, Zimbabwe — Malawi, Congo — Seychelles, Zaïre — Gabon, Ouganda — Tanzanie, Côte d'Ivoire — Liberia, Mauritanie — Maroc, Nigeria — Ghana, Togo — Burkina Faso.

— 26, 27 OU 28 AVRIL 1991

Mali — Cameroun, Sierra Leone — Guinée, Ethiopie — Egypte, Tchad — Tunisie, Swaziland — Zambie, Madagascar — Angola, Maurice — Kenya, Mozambique — Soudan, Congo — Malawi, Seychelles — Zimbabwe, Ouganda — Gabon, Tanzanie — Zaïre, Côte d'Ivoire — Niger, Liberia — Mauritanie, Nigeria — Bénin, Ghana — Togo.

— 12, 13 OU 14 JUILLET 1991

Cameroun — Sierra Leone, Guinée — Mali, Egypte — Tchad, Tunisie — Ethiopie — Zambie — Congo, Gabon — Zaïre, Tanzanie — Ouganda, Côte d'Ivoire — Maroc, Niger — Liberia, Nigeria — Burkina Faso, Bénin — Ghana.

pie, Zambie — Madagascar, Angola — Swaziland, Kenya — Mozambique, Soudan — Maurice, Malawi — Seychelles, Zimbabwe — Congo, Gabon — Tanzanie, Zaïre — Ouganda, Maroc — Liberia, Mauritanie — Niger, Burkina Faso — Ghana, Togo — Bénin.

— 26, 27 OU 28 JUILLET 1991

Cameroun — Guinée, Sierra Leone — Mali, Egypte — Tunisie, Tchad — Ethiopie, Zambie — Angola, Madagascar — Swaziland, Kenya — Soudan, Mozambique — Maurice, Malawi — Zimbabwe, Seychelles — Congo, Gabon — Zaïre, Tanzanie — Ouganda, Côte d'Ivoire — Maroc, Niger — Liberia, Nigeria — Burkina Faso, Bénin — Ghana.

PENTECOTE

(Suite de la page 3)

questions. Dernière question : que veut dire « Azizakwé » ? Deux interprétations : Aziza-xwé, la maison d'Aziza ! Azizakwé, Aziza qui donne l'argent ! Difficile à trancher ! Dernière épreuve : découvrir la plus grosse noix de coco... il y eut beaucoup de volontaires pour grimper dans les cocotiers ! Une belle journée où les participants du rallye ont pu découvrir le sud-Bénin en profondeur en visitant le village d'Azizakwé. Rendez-vous a été pris pour l'an prochain... à Hwakpé-Daxo. On verra. Bonne chance !

R.D.

NEUVIEME ASSEMBLEE PLENIERE DU SCEAM

(Suite de la page 9)

devront aussi être cherchées avec tous les hommes de bonne volonté qui, en Afrique et Madagascar, veulent travailler, sur la base de leurs propres convictions, à une vraie promotion de l'homme et au bien commun des sociétés africaines.

17 — Consciente de l'importance capitale de l'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques, la IXème Assemblée Plénière du SCEAM demande au Comité Permanent du Symposium ainsi qu'aux conférences épiscopales régionales et nationales de lancer une campagne de prières ferventes auprès de toutes les communautés chrétiennes en vue du succès de cet événement continental, d'une part, et d'autre part, d'accorder à la préparation du dit Synode toutes les priorités dans la hiérarchie des urgences parmi les sujets figurant à l'ordre du jour de leurs réunions.

Barthélemy Cakpo

gola —
e. Sou-
chelles,
manie,
ibéria,
aso —

one —
Ethio-
car —
ambi-
babé-
Zaire,
ire —
Bur-

t veut
ions :
Aziza-
difficile
ouvrir
eut
imper-
es ou
ouvrir
ant le
a été
Daxo.

avec
onté
ulent
spres
otion
des

ance
pour
, la
EAM
du
nices
taires
com-
suc-
une
la
mme
et s
mou-

SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

LES CHEFS D'ETAT AU CHEVET DES ENFANTS

L'idée d'un sommet mondial consacré à la situation des enfants dans le monde a été jetée en 1989 par six dirigeants politiques. Très tôt, cet appel a rencontré un écho favorable du fait de la dégradation constante des conditions de vie et d'existence des enfants. En effet, si les tendances actuelles persistent, environ 150 millions d'enfants mourront au cours des années 90. Par ailleurs, plusieurs milliers d'enfants du monde trouveront facilement la mort pour des affections bancales, évitables à moindres coûts. Ainsi près de 8.000 enfants meurent chaque jour de la rougeole, de la coqueluche et du tétanos. Trois maladies qui, pourtant, pouvaient être prévenues par une simple vaccination. La déshydratation provoquée par la diarrhée infantile est à l'origine de près de 7.000 décès par jour dans la population des enfants, sans oublier la pneumonie qui entraîne chaque jour environ 6.000 décès chez les enfants. Mais toutes les conséquences du drame qui frappe les enfants du monde ne se résument pas seulement aux décès. Les enfants qui survivent sont souvent frappés d'incapacité physique ou mentale. Pour la plupart, ils sont improductifs à l'âge adulte et constituent des cas sociaux. Ainsi dans les grandes villes et les capitales africaines (Dakar, Bamako, Niamey, Banjul, Nouakchott, N'Djamena, Lagos, Cononou, etc) les grandes artères sont jonchées de mendians dont certains frappés d'incapacité physique. La plupart d'entre eux, ont survécu aux crises du tétanos, de la poliomélytie, de la coqueluche, de la diphtérie, de la rougeole, et de la tuberculose. La rougeole à elle seule est responsable d'environ un million de décès infantiles par an alors qu'elle peut être prévenue par une simple injection. La diarrhée, par la déshydratation qu'elle provoque, cause plus de deux millions de morts d'enfants chaque année. Et pourtant, cette affection peut-être prévenue à travers une bonne politique d'assainissement du cadre de vie, en dotant les populations des moyens d'approvisionnement en eau potable. On pourra également faire usage de la Technique de Réhydratation par voie orale (T.R.O) qui s'est révélée comme un procédé positif. Malgré son efficacité, cette formule est sous-utilisée et pas suffisamment connue. Environ 20 % à peine des enfants qui souffrent de diarrhée ont aujourd'hui accès aux sels. Des différentes études ont prouvé que si cette technique était suffisamment utilisée par les populations, plus de 25 millions d'enfants pourraient être sauvés au cours de la décennie à venir. Un tel résultat suppose une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation sociale. On comprend dès lors pourquoi les dirigeants politiques de premier plan appellent à une attention particulière autour des enfants. Au Bénin par exemple, le lancement de la campagne de vaccination par le président Mathieu Kérékou le 07 avril 1987 a permis l'amélioration du taux de la couverture vaccinale qui a avoisiné 70 % pour le premier semestre de 1990. Au Sénégal, la mobilisation exceptionnelle des autorités politiques a permis de franchir la barre de 70 % de couverture vaccinale en 1987. Les efforts de ce pays, à cette période, expliquent certainement la tenue à Dakar en 1987, du premier symposium des artistes et intellectuels dont les travaux ont été consacrés aux questions relatives au développement de l'enfant africain.

PRIORITE AUX ENFANTS

Face aux difficultés de tous genres qui menacent l'avenir des enfants du monde, seule une mobilisation au sommet est susceptible de garantir aux enfants, une chance de vie. Selon les experts, vingt-cinq millions d'enfants pourront être sauvés parmi les cent cinquante millions de décès infantiles prévus au cours des années 90 grâce au progrès de la science et de la technique. Ce qui signifie que près de cent vingt-cinq millions d'enfants du monde restent menacés par la mort au cours de cette même période. La nécessité s'impose dès lors d'identifier des stratégies capables de corriger cette tendance. Le sommet mondial des enfants pourra, estime-t-on, contribuer à sauver la vie de près de vingt-cinq millions d'enfants au cours des années 90, si les résultats attendus sont atteints. En vérité, la situation des enfants du monde ne peut s'améliorer que lorsque les dirigeants politiques deviendront plus sensibles au drame des enfants et établiront les priorités en fonction de celui-ci. Car en réalité, les moyens sont souvent disponibles, mais les affectations de ces moyens souffrent de beaucoup de maladresse. Le budget de l'Etat béninois, exercice 1990 par exemple ne prévoit qu'une insignifiante enveloppe pour le secteur de la santé par rapport à d'autres secteurs qui, en principe, ne devraient pas constituer une priorité. On peut retrouver ces genres de lacunes dans beaucoup d'autres budgets des pays africains, asiatiques ou latino-américains. C'est là une illustration de ce que les questions de santé (dont la santé maternelle et infantile) ne font toujours pas partie des priorités. D'énormes ressources financières sont affectées aux dépenses militaires pendant que plusieurs milliers d'enfants meurent à cause des infections bancales. La corruption érigée en système de gestion dans certains pays du monde a contribué à l'anémie des finances publiques, d'où l'impossibilité pour l'Etat de faire face aux dépenses sociales. La plupart de ces pays où les économies ont été saccagées sont aujourd'hui sous la férule du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à travers les programmes d'Ajustement Structuré. Les mesures draconiennes (mais pourtant nécessaires) qu'engendrent ces réformes ont entraîné des bouleversements dans les familles car les nombreuses compressions de personnel ajoutées à la montée des prix des denrées de première nécessité n'ont fait que diminuer les chances de vie des membres des familles et donc des enfants. C'est pourquoi l'UNICEF, depuis plusieurs années, attire l'attention des dirigeants politiques et des responsables des institutions financières internationales sur l'impérieuse nécessité de faire une grande place à l'Ajustement à visage humain dans les programmes de redressement économique des pays. Le fait que des dirigeants politiques du monde entier et des responsables à divers niveaux se reposent pour échanger directement des vues sur l'avenir des enfants est un gage d'espoir. Ce sommet mondial des enfants qui intervient à l'aube de la dernière décennie du XXème siècle pourrait permettre aux Nations du monde de sortir du contexte de l'affrontement afin d'unir leurs forces dans la recherche de solutions aux problèmes des enfants du monde. Selon les estimations, il faudra aujourd'hui

DEMOCRATIE EN AFRIQUE

LE DEPERISSEMENT DU PARTI UNIQUE

(suite de la première page)

contre-pouvoirs existent désormais dans de nombreux pays africains qui ont également vu naître ou s'élargir des espaces de liberté. Le cercle traditionnel des démocraties du Sénégal, de l'Ile Maurice et du Botswana s'est élargi depuis quelques années à une myriade de nouveaux pays (Algérie, Nigeria, Guinée, Somalie, Guinée Equatoriale, Cap-Vert, Madagascar, Comores, Sao Tomé et Principe...) où le multipartisme a déjà intégré les meilleures politiques. Pendant que semble se poursuivre désespérément la mise en chantier laborieuse du bipartisme en Guinée et au Nigeria, on attend de voir au Congo et au Cameroun, jusqu'où iront les louvolements de M. Denis Sassou Nguesso et de M. Paul Biya.

LES APOLOGISTES DU PARTI UNIQUE

Cependant, il reste que certains chefs d'Etats africains se doivent de prouver par les faits leur conviction intime et leur foi réelle dans l'idéal démocratique. Il s'agit notamment de ces roitelets qui ont dû, par la force des choses, consentir à une ouverture politique mitigée sous l'effet conjugué des pressions intérieures et extérieures ou encore ceux-là qui, en désespoir de cause, ont dû concéder un multipartisme sur mesure et une démocratie de façade à leurs peuples.

Mais il y a pire. Car, à côté de ceux-là, on retrouve encore sur le continent tout un bataillon de leaders politiques réfractaires au multipartisme et résolus à ramener à

contre-courant de la démocratie. court d'arguments en ce XXème siècle finissant où même les démocraties populaires les plus puissantes de l'Europe de l'Est ont déchanté pour inaugurer une nouvelle ère politique marquée par la démocratisation du pouvoir. Cela n'a cependant pas empêché bien des chefs d'Etats africains de continuer à faire l'apologie du parti unique présenté à tort comme un rempart contre le tribalisme. Des inconditionnels du parti unique qui vraisemblablement sont à Togo qui en est un exemple patent vient en tête de file de ces partisans du monopartisme réunis au sein d'une sorte de syndicat que l'on n'hésite plus à désigner sous le nom de « front du refus ».

Refus de transparence dans la gestion des Affaires publiques, refus de toute alternance au pouvoir, refus de démonopoliser la vie politique ou affirmation d'une volonté tenace de confisquer le pouvoir par un régime sans partage. Ce sont là les intentions inavouées que cache ce refus. Ainsi, de Lomé à Lusaka en passant par Bamako et Bangui, des voix farouchement réfractaires au multipartisme ont été récemment enregistrées sur le continent. Et nul doute que ces voix ont trouvé un écho favorable dans bien d'autres pays qui ont pour leur part choisi d'observer un certain mutisme ou de feindre l'indifférence en attendant que l'orage passe et que le jeu se calme. N'est-ce pas la philosophie du Burkina Faso, du Niger... etc ?

L'AFRIQUE PARTAGEE ENTRE DEUX CAMPS

En clair, il apparaît que l'Afrique se trouve aujourd'hui partagée entre deux camps : partisans et adversaires du multipartisme. Et c'est alors qu'on comprend que la décision prise à la Baule par le président François Mitterrand de subordonner l'aide française à une adhésion aux principes démocratiques ait été largement appréciée par les chefs d'Etats africains. Si le Bénin y a trouvé une marque d'encouragement et de réconfort, les tenants du parti unique se sont plutôt sentis menacés dans leurs prérogatives. Et peut-être, sont-ils déjà là les signes précurseurs du déperissement d'un système, d'une époque... Autrement dit, c'est le début de la fin du parti unique qui, sans conteste, commence par avoir la vie très dure sur le continent.

Anatole Anagonou

environ 2,5 milliards de dollars U.S. soit environ 750 milliards de francs français pour sauver la vie de près de cinquante millions d'enfants au cours des années 90. Cette somme peut paraître considérable. C'est pourtant l'équivalent du budget de publicité des fabricants de cigarettes des Etats-Unis. Tous les regards de toutes façons restent braqués sur New-York où se dérouleront du 29 au 30 septembre 1990 les travaux de cette première rencontre au sommet des chefs d'Etat du monde. Le sommet mondial pourrait également donner l'impulsion nécessaire à la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant. Ce traité qui définit les responsabilités de la société à l'égard de l'enfant, doit être ratifié par 20 Etats avant son entrée en vigueur.

Isidore Zinsou

Sources : — Brochures sommet mondial de l'enfant. UNICEF.
— Situation des enfants dans le monde. UNICEF — 1990.

SOLUTION DU JEU LES SYNONYMES

de la page 5

Dissimuler — planquer

SOLUTION DU JEU LES MOTS EN LOSANGE

de la page 5

Par — Paris — Baratin — Rites — Sis.

BENIN DE XIVème SIECLE A 1990 : DES DATES QUI PARLENT

(Suite de la page 7)

une solution à la crise qui secoue le pays.

— 29 avril : Monsieur Hubert Maga a été désigné par ses collègues (Apithy et Ahomadégbé) pour exercer pendant deux ans, les fonctions de chef de l'Etat dans un système rotatif. Monsieur Emile D. Zinsou s'est refusé de donner son agrément à cette solution.

— 7 mai : Installation du Conseil Présidentiel.

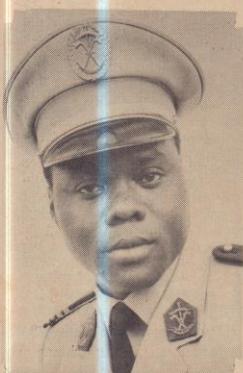
1972 : 7 mai : Investiture solennelle du président Ahomadégbé à



M. Justin Ahomadégbé

la tête du Conseil présidentiel pour deux ans comme l'a prévu la Charte du Conseil.

— 26 octobre. Coup d'Etat. Le chef de bataillon Mathieu Kérékou devient président de la République.



M. Mathieu Kérékou

— 30 novembre : Proclamation du Programme de Construction Nationale anti-impérialiste.

1974 : 30 novembre : Le marxisme-léninisme est adopté comme idéologie officielle de l'Etat.

1975 : 30 novembre : Le Dahomey devient République Populaire du Bénin.

— Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est créé.

1977 : 26 août : La Loi fondamentale est adoptée ainsi que le premier plan d'Etat.

1980 : 4 février : Installation de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

1984 : février : Les diverses résolutions issues de bilans ont conclu à la nécessité de procéder à l'amendement de la Loi fondamentale de 1977. En application de ces résolutions, l'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré du 13 au 18 février, et adopté la Loi Constitutionnelle.

— 6 mars : La Loi Fondamentale ou Constitution de la République Populaire du Bénin amendée est entrée en vigueur.

1986 : 20 janvier : La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en 1981 par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), est ratifiée par le Bénin.

1989 : 7 décembre : Une session conjointe spéciale du Comité Central du PRPB, du Comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire CP/ANR et du Conseil



M. Romain Vilon Guézo,
président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire (ANR)

Exécutif National (CEN) décide que le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat. Le principe de la convocation d'une conférence nationale regroupant toutes les Forces Vives de la Nation a été retenu.

— L'emploi du terme « caméra-de » n'est plus obligatoire dans les règles et usages administratifs du Bénin.

1990 : 19 février : Ouverture solennelle de la conférence nationale des Forces vives de la Nation.

— 27 février : Monsieur Nicéphore Soglo a été élu Premier Mi-

nistre par les délégués à la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation.

— 1er mars : La République Populaire du Bénin devient la République du Bénin.

— Le Haut Conseil de la République est créé par l'ordonnance n° 90-44.

— C'est Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Archevêque Coadjuteur de Cotonou, porté à l'unanimité à la présidence de la Conférence des Forces Vives de la Nation qui devient, de fait, Président du Haut Conseil de la République initié par la Conférence.



Mgr Isidore de Souza

ce. Composé des membres du présidium de ladite conférence, et des anciens Présidents de la République, des présidents des Commissions de la Conférence, des représentants des provinces choisis par les délégués de chaque province, le Haut Conseil a pour mission :

- a) — de contrôler le suivi des décisions de la Conférence Nationale;
 - b) — d'exercer la fonction législative : notamment en matière budgétaire, pour l'approbation de la Charte des partis et de la loi électorale;
 - c) — de contrôler l'exécutif;
 - d) — d'étudier les amendements qui seraient reçus après la popularisation de l'avant-projet de Constitution;
 - e) — de superviser les élections législatives et présidentielles ainsi que le règlement du contentieux électoral;
 - f) — d'approuver l'avant-projet de Constitution;
 - g) — d'assurer l'accès équitable des partis politiques aux mass-médias officiels et de veiller au respect de la déontologie en matière d'information;
 - h) — En cas de vacance de pouvoir, il désigne en son sein et selon le cas un membre pour assurer l'intérim du Président de la République ou du Premier Ministre;
 - i) — d'assurer la défense et la promotion des Droits de l'Homme tels qu'ils sont proclamés et garantis dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples.
- 1. Sérum. — 2. Eleva. — 3. Relux
— 4. Uvule. — 5. Maser.
- SOLUTION DU JEU
LES SYNONYMES**
de la page 5
- Dissimuler — planquer**
- SOLUTION DU JEU
LE CASIER A BOUTEILLE**
de la page 5
- 1. Sérum. — 2. Eleva. — 3. Relux
— 4. Uvule. — 5. Maser.



M. Nicéphore Soglo

La Rédaction

LE SAVEZ - VOUS ?

LE TIMBRE LE PLUS CHER
DU MONDE

1, 9 million de francs suisses soit un peu plus de 350 millions de francs CFA : tel est le prix record », qu'à atteint un timbre suédois jaune de 3 shillings datant de 1855.

Devenu le plus cher du monde, ce timbre a été adjugé récemment, à Zurich (Suisse), par la maison de vente aux enchères David Feldman.

« A la fois par la taille et le poids, ceci est l'objet le plus cher du monde comparé aux toiles de Van Gogh et Renoir récemment vendues à des prix record », a déclaré, plus que radieux, David Feldman, après avoir abattu son marteau pour adjuger le timbre rarissime.